



Comité du commerce et de l'environnement

BASE DE DONNÉES SUR L'ENVIRONNEMENT POUR 2014

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

1. La Base de données sur l'environnement (BDE) de l'OMC a été établie pour donner suite à une recommandation formulée dans le rapport du Comité du commerce et de l'environnement (WT/CTE/1) de 1996 demandant que le Secrétariat regroupe et mette à jour chaque année toutes les notifications relatives à l'environnement présentées à l'OMC.²
2. La BDE pour 2014 contient des renseignements sur: i) les mesures nationales liées à l'environnement notifiées au titre des Accords de l'OMC (section 1); ii) les dispositions des accords commerciaux régionaux (ACR) ou des accords préférentiels notifiés relatives à l'environnement (section 2); et iii) les mesures liées à l'environnement mentionnées dans les examens des politiques commerciales (EPC) (section 3).³
3. Les renseignements figurant dans la BDE proviennent de 3 773 notifications présentées par les Membres de l'OMC et des 18 rapports d'EPC distribués en 2014. La BDE est distribuée en deux parties: le présent document, qui contient une brève description et une analyse générale des notifications liées à l'environnement présentées en 2014 par les Membres de l'OMC et des EPC effectués la même année; et la base de données WT/CTE/EDB/14/Add.1 distribuée exclusivement sous forme électronique, qui présente les données, graphiques et tableaux utilisés aux fins de l'analyse. La BDE est disponible sur le site Web de l'OMC à l'adresse suivante: https://www.wto.org/french/tratop_f/envir_f/envdb_f.htm.
4. Les données électroniques figurant dans le document WT/CTE/EDB/14/Add.1 permettent aux utilisateurs d'effectuer des recherches dans tous les renseignements relatifs à l'environnement contenus dans la BDE selon des critères donnés, par exemple par Membre, accord, type de mesure, secteur ou objectif environnemental. Le fichier électronique est divisé en deux principales feuilles de calcul: l'une consacrée aux notifications ("Notifications"), dans laquelle sont énumérées toutes les notifications liées à l'environnement, et l'autre consacrée aux EPC ("TPRs"), qui présente les renseignements liés à l'environnement figurant dans les EPC. En outre, une troisième feuille de calcul, intitulée "Summary" (Récapitulatif), permet aux utilisateurs d'extraire des tableaux et graphiques récapitulatifs prédéfinis pour la période 1997-2014. L'annexe V du présent document contient un guide de l'utilisateur détaillé.

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

² Les précédentes bases de données sur l'environnement ont fait l'objet des documents suivants: BDE 1996, document WT/CTE/W/46, BDE 1997, document WT/CTE/W/77, BDE 1998, document WT/CTE/W/118, BDE 1999, document WT/CTE/W/143, BDE 2000, document WT/CTE/W/195, BDE 2001, document WT/CTE/EDB/1, BDE 2002, document WT/CTE/EDB/2, BDE 2003, document WT/CTE/EDB/3, BDE 2004, document WT/CTE/EDB/4, BDE 2005, document WT/CTE/EDB/5, BDE 2006, document WT/CTE/EDB/6, BDE 2007, document WT/CTE/EDB/7, BDE 2008, document WT/CTE/EDB/8, BDE 2009, document WT/CTE/EDB/9 et WT/CTE/EDB/9/Add.1, BDE 2010, document WT/CTE/EDB/10 et WT/CTE/EDB/10/Add.1, BDE 2011, document WT/CTE/EDB/11 et WT/CTE/EDB/11/Add.1, BDE 2012, document WT/CTE/EDB/12 et WT/CTE/EDB/12/Add.1, et BDE 2013, document WT/CTE/EDB/13 et Add.1.

³ La liste des mots clés figure dans l'annexe 1 du présent document. Voir aussi les documents suivants, qui contiennent des renseignements sur les mots clés: WT/CTE/W/46, WT/CTE/W/78 et WT/CTE/W/102.

TABLE DES MATIÈRES

1 NOTIFICATIONS PRÉSENTÉES À L'OMC	4
1.1 Mesures réglementaires	9
1.1.1 Restrictions quantitatives.....	9
1.1.2 Accord sur les procédures de licences d'importation	10
1.1.3 Accord sur les sauvegardes.....	12
1.1.4 Accord antidumping	13
1.1.5 Accord sur les obstacles techniques au commerce.....	13
1.1.6 Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.....	15
1.2 Mesures de soutien.....	16
1.2.1 Accord sur les subventions et les mesures compensatoires	16
1.2.2 Accord sur l'agriculture.....	18
1.2.3 Accord sur les marchés publics	19
1.3 Autres mesures	20
1.3.1 Accord général sur le commerce des services	20
1.3.2 Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.....	21
1.3.3 Accord sur l'évaluation en douane.....	21
1.3.4 Entreprises commerciales d'État	22
2 NOTIFICATIONS D'ACCORDS COMMERCIAUX.....	23
2.1 Accords commerciaux régionaux.....	23
3 EXAMENS DES POLITIQUES COMMERCIALES.....	23
3.1 EPC des Membres de l'OMC en 2014	25
4 ANNEXES.....	31
Annexe 1 – Mots clés liés à l'environnement.....	31
Annexe 2 – Nombre de notifications relatives à l'environnement (1997-2014)	32
Annexe 3 – Nombre de notifications et mesures liées à l'environnement (2014).....	34
Annexe 4 – Fréquence des mots clés dans les notifications en 2014	35
Annexe 5 – Guide de l'utilisateur de la BDE électronique	36

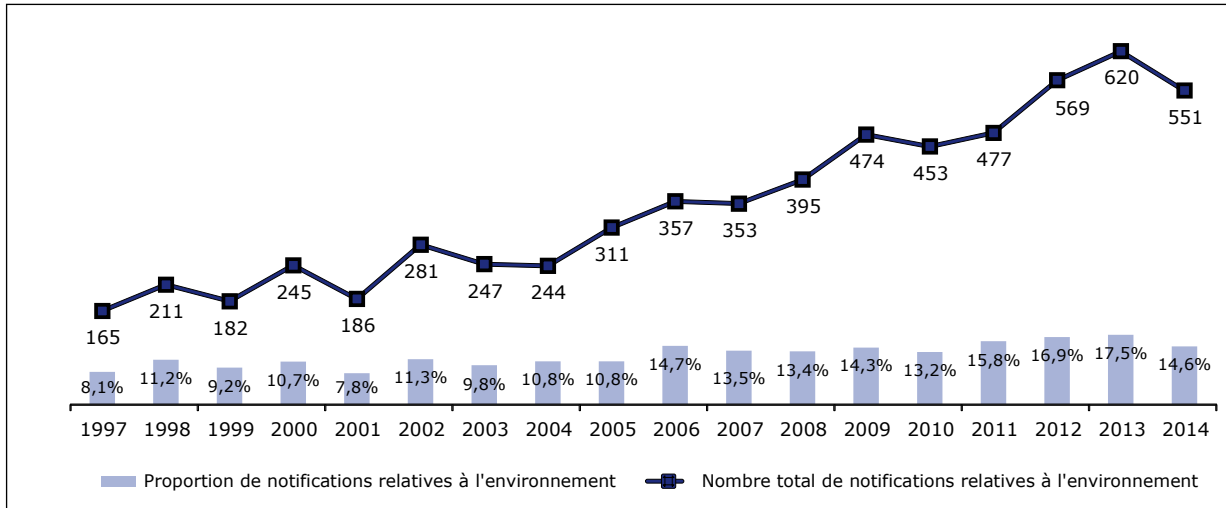
TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1 – Notifications relatives à l'environnement (1997-2014)	4
Graphique 1.2 – Notifications relatives à l'environnement par Membre (2014)	5
Graphique 1.3 – Notifications relatives à l'environnement présentées au titre des différents accords (2014)	6
Graphique 1.4 – Types d'objectifs liés à l'environnement identifiés dans la Base de données sur l'environnement (2014)	7
Graphique 1.5 – Types de mesures identifiées dans la BDE (2014)	8
Graphique 1.6 – Types de secteurs identifiés dans la BDE (2014)	9
Graphique 1.7 – Notifications concernant des RQ liées à l'environnement (2005-2014)	9
Graphique 1.8 – Types de mesures liées à l'environnement figurant dans les notifications concernant des RQ (2014)	10
Graphique 1.9 – Notifications concernant les PLI liées à l'environnement (2005-2014)	11
Graphique 1.10 – Types de mesures liées à l'environnement figurant dans les notifications concernant des PLI (2014)	12
Graphique 1.11 – Notifications concernant les sauvegardes liées à l'environnement (2005-2014)	13
Graphique 1.12 – Notifications antidumping liées à l'environnement (2005-2014)	13
Graphique 1.13 – Notifications OTC liées à l'environnement (2005-2014)	14
Graphique 1.14 – Types de notifications OTC liées à l'environnement (2014)	15
Graphique 1.15 – Notifications SPS liées à l'environnement (2005-2014)	15
Graphique 1.16 – Types de notifications SPS liées à l'environnement (2014)	16
Graphique 1.17 – Notifications SMC liées à l'environnement (2005-2014)	17
Graphique 1.18 – Types de mesures liées à l'environnement figurant dans les notifications SMC (2014)	18
Graphique 1.19 – Notifications concernant l'agriculture relatives à l'environnement (2005-2014)	18
Graphique 1.20 – Types de mesures liées à l'environnement figurant dans les notifications concernant l'agriculture (2014)	19
Graphique 1.21 – Notifications au titre de l'AMP relatives à l'environnement (2005-2014)	20
Graphique 1.22 – Notifications au titre de l'AGCS relatives à l'environnement (2005-2014)	20
Graphique 1.23 – Notifications au titre de l'Accord sur les ADPIC relatives à l'environnement (2005-2014)	21
Graphique 1.24 – Notifications au titre de l'Accord sur l'évaluation en douane relatives à l'environnement (2005-2014)	22
Chart 1.25 – Notifications concernant le commerce d'État relatives à l'environnement (2005-2014)	22
Graphique 2.1 – Notifications d'ACR relatives à l'environnement (2005-2014)	23
Graphique 3.1 – Types de mesures liées à l'environnement mentionnés dans les EPC (2014)	24
Graphique 3.2 – Secteurs concernés par des mesures liées à l'environnement mentionnées dans les EPC (2014)	24

1 NOTIFICATIONS PRÉSENTÉES À L'OMC

1.1. En 2014, sur les 3 773 notifications présentées par les Membres de l'OMC⁴, 14,6% (551 notifications) avaient trait à l'environnement. Entre 1997 et 2014, le nombre de notifications liées à l'environnement présentées à l'OMC n'a pas cessé d'augmenter. La part des notifications liées à l'environnement en pourcentage du nombre total de notifications a également augmenté durant la même période, avec des fluctuations d'une année sur l'autre (voir le graphique 1.1).⁵

Graphique 1.1 – Notifications relatives à l'environnement (1997-2014)



1.2. Comme le montre le graphique 1.2, des notifications relatives à l'environnement ont été présentées par des Membres de l'OMC de toute région et de tout niveau de développement. En 2014, 74 Membres ont notifié des mesures liées à l'environnement, le plus grand nombre de notifications ayant été présenté par l'Équateur (79), l'Union européenne (55), les États-Unis (53), le Rwanda (29) et l'Arabie saoudite (25).

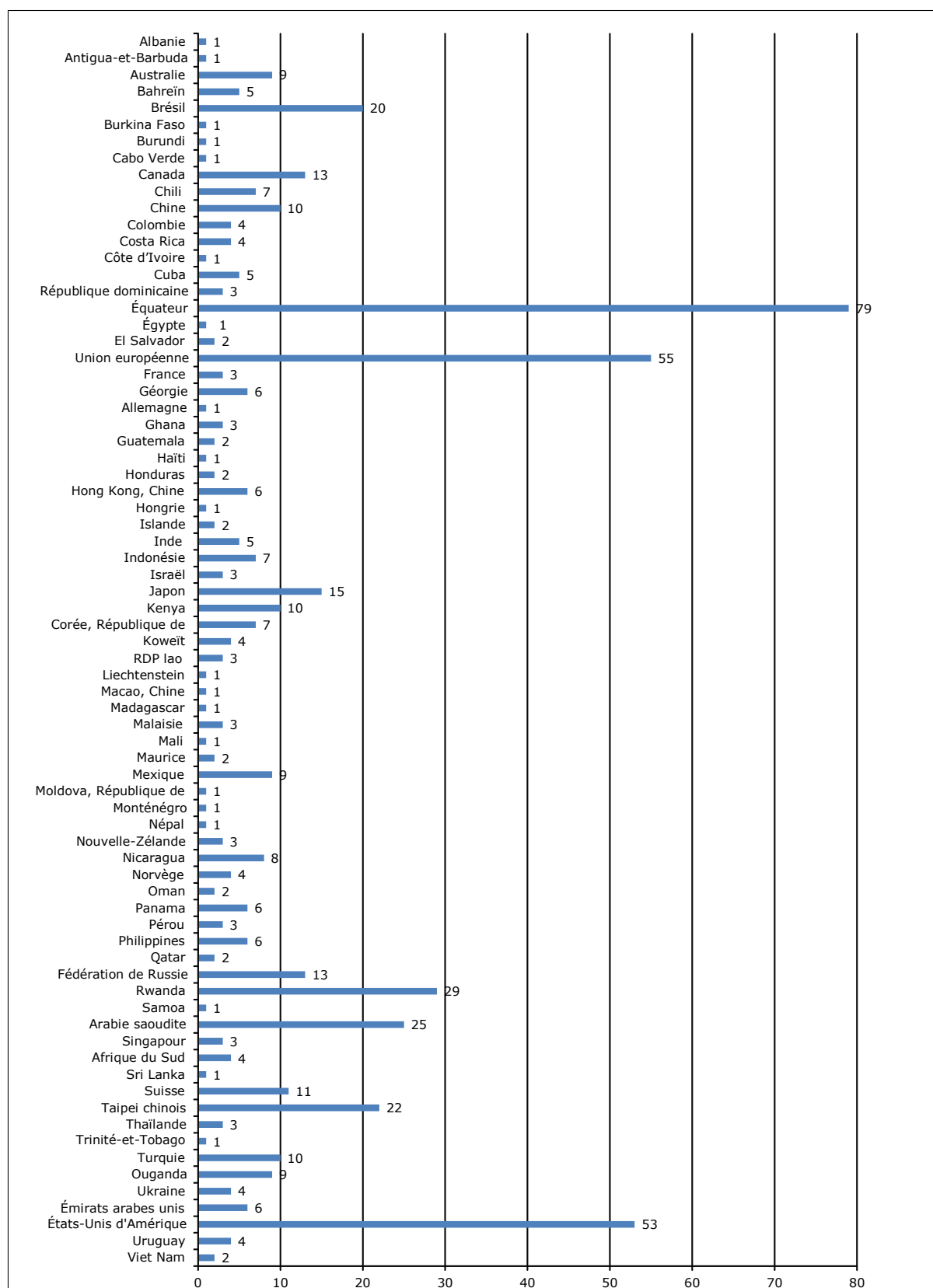
1.3. Le graphique 1.3 illustre le nombre et la proportion des notifications relatives à l'environnement par Accord de l'OMC.⁶ Comme les années précédentes, c'est l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) qui a fait l'objet du plus grand nombre de notifications relatives à l'environnement (358), représentant 65% du nombre total des notifications relatives à l'environnement présentées en 2014. Un certain nombre de mesures liées à l'environnement ont également été notifiées au titre de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) (44), de l'Accord sur l'agriculture (42), de l'Accord sur les procédures de licences d'importation (38) et de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (SMC) (29).⁷

⁴ Ce nombre comprend les notifications ordinaires ainsi que les addenda, corrigenda et révisions, sauf dans le cas des notifications OTC et SPS, pour lesquelles les addenda et corrigenda ne sont pas couverts.

⁵ La chute du nombre et de la proportion de notifications relatives à l'environnement entre 2013 et 2014 peut être en partie expliquée par la modification de la méthode de recherche des notifications SPS liées à l'environnement. Voir la section 1.1.6 pour plus de renseignements.

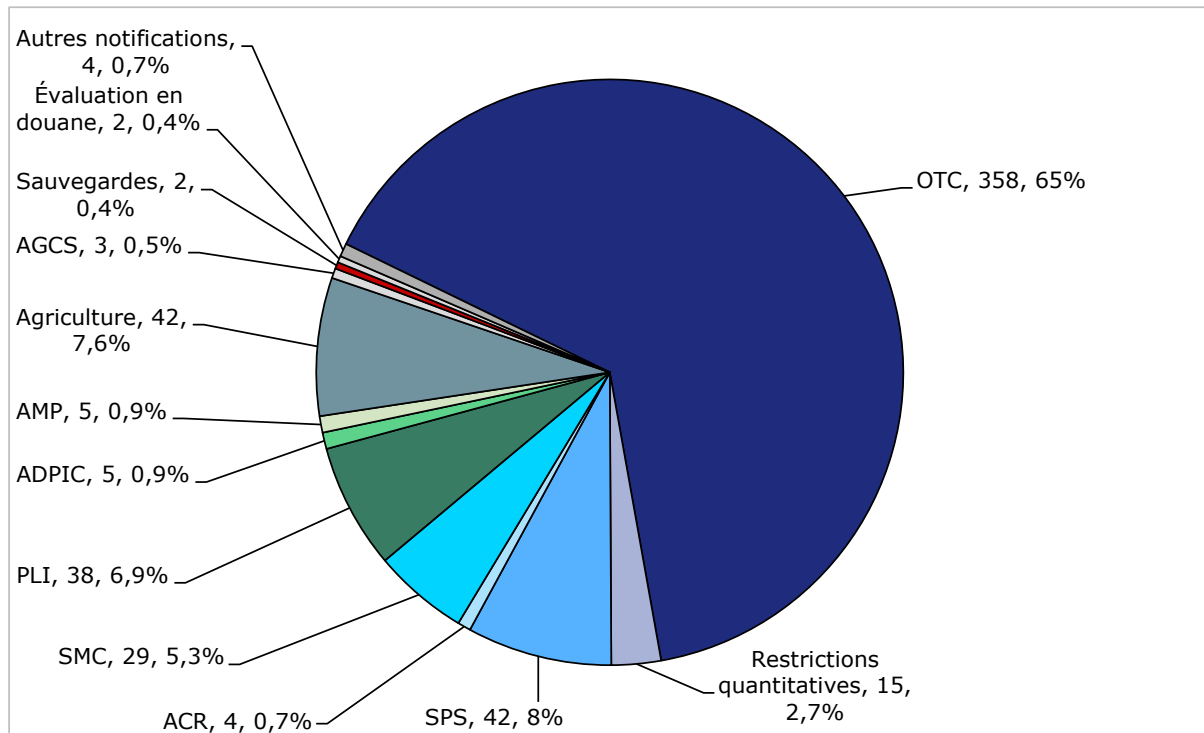
⁶ En 2014, des notifications relatives à l'environnement ont été identifiées au titre des accords suivants: Accord sur l'agriculture; Accord sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994 (Accord antidumping); Accord sur la mise en œuvre de l'article VII du GATT de 1994 (Accord sur l'évaluation en douane); Accord général sur le commerce des services (AGCS); Accord sur les marchés publics (AMP); Accord sur les procédures de licences d'importation (PLI); Mémoire d'accord sur l'interprétation de l'article XXIV du GATT de 1994 (accords commerciaux régionaux (ACR)); Accord sur les sauvegardes; Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS); Mémoire d'accord sur l'interprétation de l'article XVII du GATT de 1994 (entreprises commerciales d'État); Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (SMC); Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC); Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC); et Décision sur les procédures de notification des restrictions quantitatives (RQ).

⁷ Aucune notification relative à l'environnement n'a été présentée au titre des Accords de l'OMC suivants: Mémoire d'accord sur les dispositions du GATT de 1994 relatives à la balance des paiements; Accord sur l'inspection avant expédition; Accord sur les règles d'origine; Accord sur les mesures concernant les

Graphique 1.2 – Notifications relatives à l'environnement par Membre (2014)

investissements et liées au commerce; Accord sur les technologies de l'information; et autres notifications telles que les arrangements commerciaux préférentiels notifiés au Comité du commerce et du développement (CCD).

Graphique 1.3 – Notifications relatives à l'environnement présentées au titre des différents accords (2014)

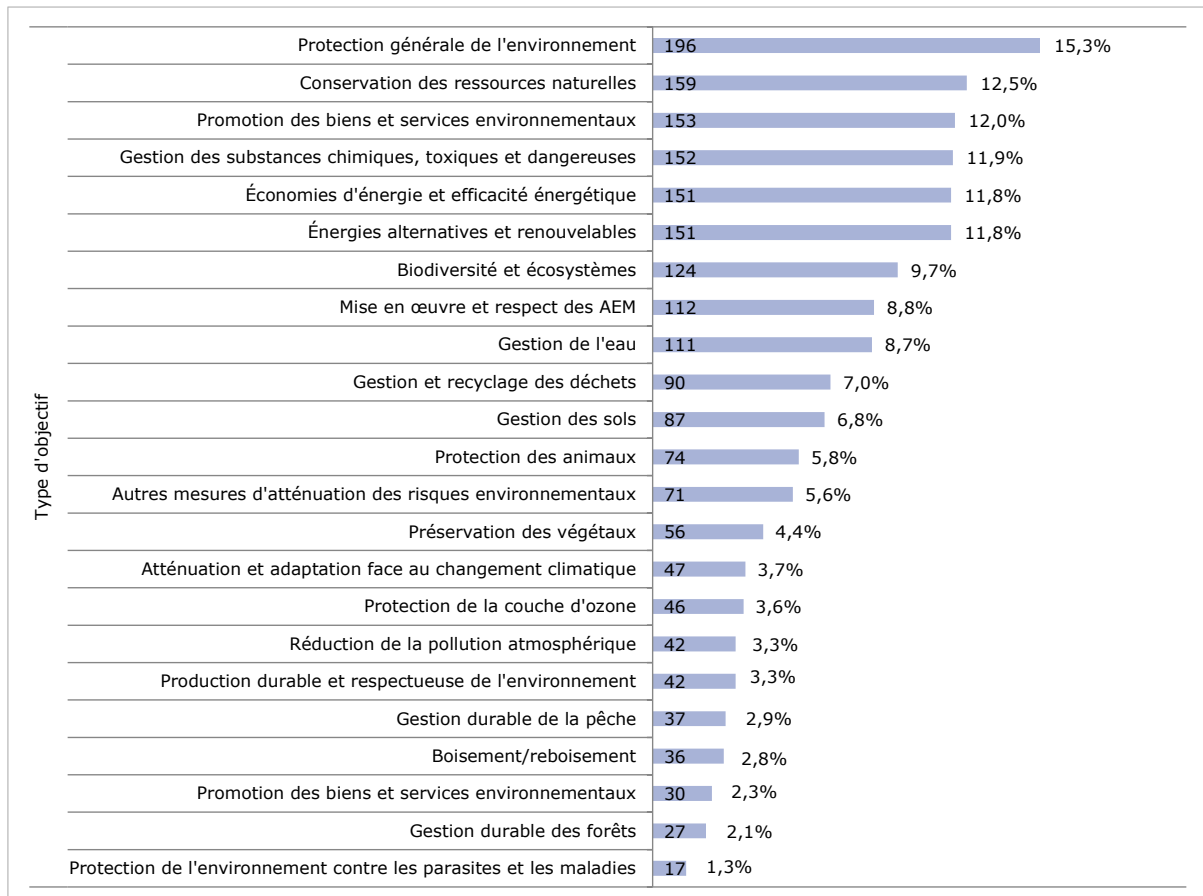


1.4. Les notifications relatives à l'environnement peuvent être classées en deux grandes catégories. La première comprend les notifications qui citent des considérations environnementales comme principal objectif de la mesure notifiée. La seconde comprend les notifications qui n'ont pas pour principal objectif la protection de l'environnement, mais qui contiennent des éléments liés à l'environnement.

1.5. De plus, certaines notifications sont présentées séparément pour chaque mesure (par exemple la plupart des notifications au titre des Accords OTC ou SPS), tandis que d'autres concernent des mesures diverses ou multiples présentées dans une seule notification (par exemple les notifications au titre de l'Accord SMC ou celles concernant des subventions à l'agriculture). Dans ce dernier cas, les diverses mesures sont ventilées et mentionnées séparément dans la base de données.

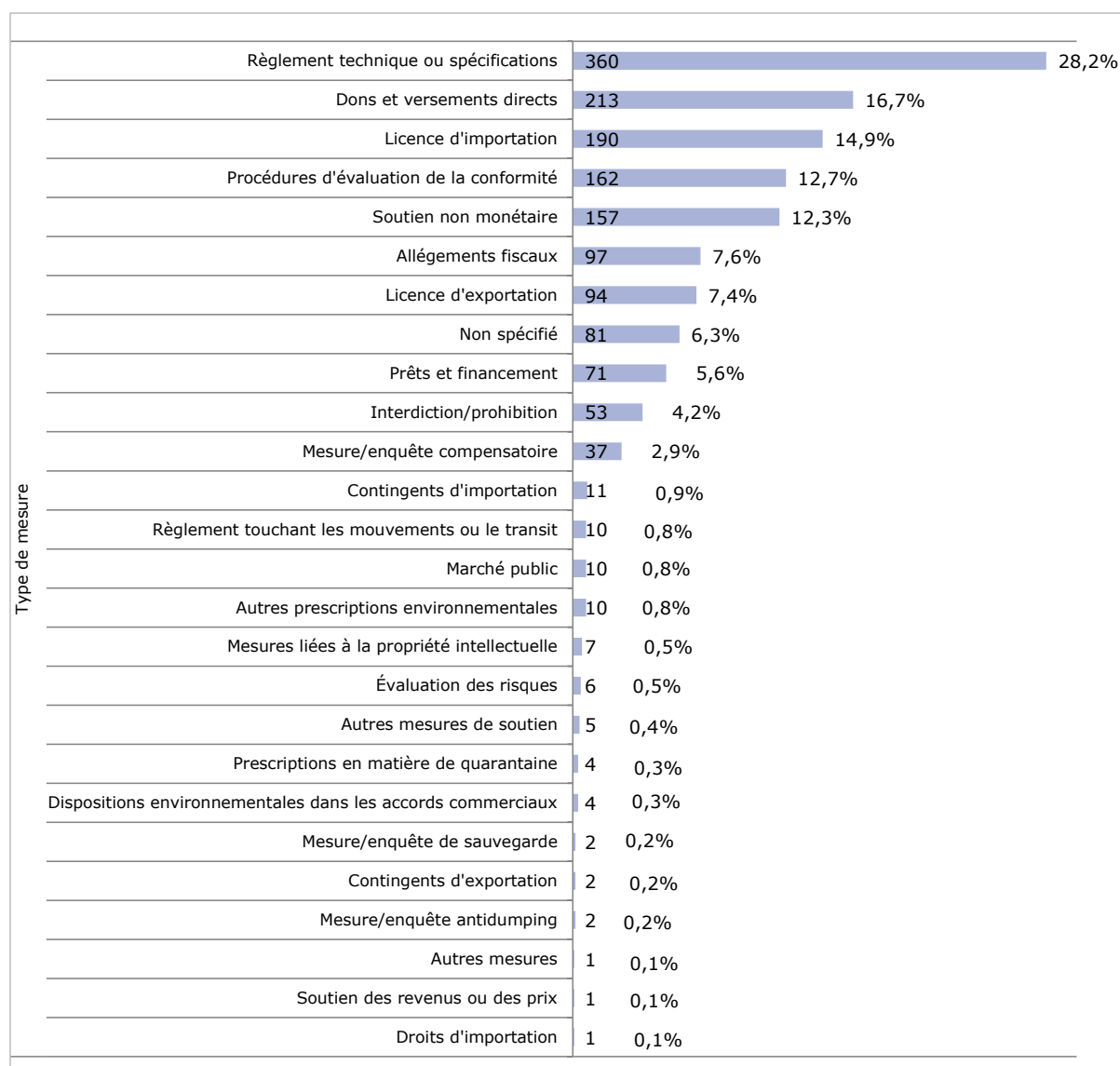
1.6. Le nombre de mesures distinctes liées à l'environnement figurant dans la BDE a augmenté, passant de 1 197 mesures en 2013 à 1 277 mesures en 2014. C'est pour l'Accord OTC que les mesures liées à l'environnement ont été les plus nombreuses en 2014 (358); venaient ensuite l'Accord sur l'agriculture (334), l'Accord SMC (276) et l'Accord sur les procédures de licences d'importation (140) (voir l'annexe 3).

1.7. Les mesures liées à l'environnement mentionnées dans les notifications de 2014 visaient un éventail d'objectifs environnementaux (voir le graphique 1.4). Plusieurs mesures relatives à l'environnement avaient une portée large et étaient liées à la protection générale de l'environnement (15,3%), la conservation des ressources naturelles (12,5%), la gestion durable de l'agriculture (12,0%), la gestion des substances chimiques, toxiques et dangereuses (11,9%) et les économies d'énergie et l'efficacité énergétique (11,8%).

Graphique 1.4 – Types d'objectifs liés à l'environnement identifiés dans la Base de données sur l'environnement (2014)⁸

1.8. S'agissant des types de mesures (voir le graphique 1.5), les règlements techniques ou spécifications en représentaient la part la plus importante dans la BDE de 2014 (28,2%), venaient ensuite les dons et versements directs (16,7%), les licences d'importation (14,9%), les procédures d'évaluation de la conformité (12,7%) et le soutien non monétaire comme la formation ou les projets de recherche (12,3%). Ces chiffres ne sont pas surprenants étant donné que les mesures OTC, les prescriptions en matière de licences et les mesures de soutien au titre de l'Accord SMC ou de l'Accord sur l'agriculture représentent la majeure partie des mesures relatives à l'environnement identifiées.

⁸ Plusieurs objectifs environnementaux pouvant être mentionnés dans une mesure notifiée, le total peut être supérieur à 100%.

Graphique 1.5 – Types de mesures identifiées dans la BDE (2014)^{9,10}

1.9. En ce qui concerne l'analyse sectorielle, le secteur le plus souvent associé aux mesures liées à l'environnement notifiées était l'agriculture, avec 33% du total des mesures identifiées. Les autres secteurs couverts dans la BDE de 2014 comprennent, entre autres, l'industrie manufacturière (20%), l'énergie (16,1%), les produits chimiques (11,7%) et les services (11,4%). La sylviculture (5,5%) et la pêche (4,5%) faisaient également partie des secteurs couverts. Environ 2,5% des mesures liées à l'environnement s'appliquaient à tous les produits ou à toutes les activités économiques (voir le graphique 1.6).

⁹ Plusieurs types de mesures pouvant être mentionnés dans une entrée de TPR notifiée, le total peut être supérieur à 100%.

¹⁰ Les catégories harmonisées des types de mesures et des types de secteurs ont été mises à jour dans la BDE de 2014. Voir la section III de l'annexe V pour une liste des catégories harmonisées par types de mesures, objectifs ou secteurs.

Graphique 1.6 – Types de secteurs identifiés dans la BDE (2014)^{11,12}

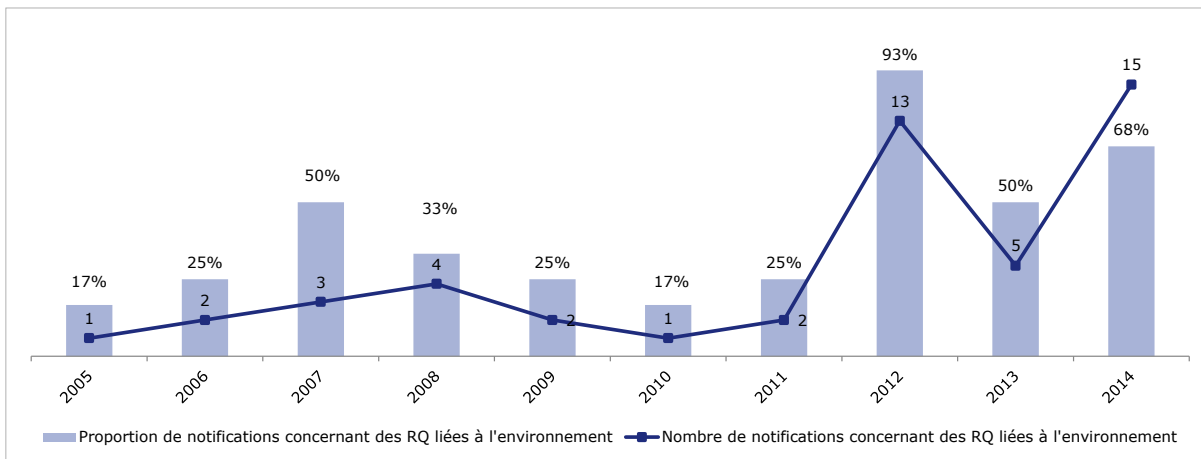
Type de secteur concerné par la mesure	Nombre	Pourcentage
Agriculture	421	33,0%
Industrie manufacturière	256	20,0%
Énergie	206	16,1%
Produits chimiques	150	11,7%
Services	146	11,4%
Autre	116	9,1%
Non spécifié	89	7,0%
Sylviculture	70	5,5%
Pêche	57	4,5%
Tous les produits/activités économiques	32	2,5%

1.10. En 2014, les mots clés les plus souvent mentionnés dans les notifications relatives à l'environnement ont à nouveau été les suivants: "environnement" (figurant dans 53,2% des notifications), "énergie" (27,2%) et "bio" (10,9%). Parmi les autres mots clés mentionnés fréquemment figuraient "dangereux" (9,6%), "conserv(ation)" (8,9%) et "biologique" (8,5%) (voir l'annexe 4 relative à la fréquence des mots clés dans les notifications).

1.1 Mesures réglementaires

1.1.1 Restrictions quantitatives

1.11. En 2014, sur les 22 notifications présentées par les Membres conformément à la Décision du Conseil du commerce des marchandises sur les procédures de notification des restrictions quantitatives (RQ), 15 (68%) se rapportaient à l'environnement (voir le graphique 1.7). Ces 15 notifications concernaient 95 mesures distinctes liées à l'environnement.

Graphique 1.7 – Notifications concernant des RQ liées à l'environnement (2005-2014)¹³

1.12. Comme l'illustre le graphique 1.8, les secteurs visés par les restrictions quantitatives notifiées en rapport avec l'environnement sont, entre autres, les suivants: produits chimiques tels que les substances appauvrissant la couche d'ozone ou les substances dangereuses (38%); la pêche (12%); l'industrie manufacturière (6%); et la sylviculture (5%).

¹¹ Plusieurs secteurs pouvant être mentionnés dans une mesure notifiée, le total peut être supérieur à 100%.

¹² Les catégories harmonisées des types de mesures et des types de secteurs ont été mises à jour dans la BDE de 2014. Voir la section III de l'annexe 5 pour une liste des catégories harmonisées par types de mesures, objectifs ou secteurs.

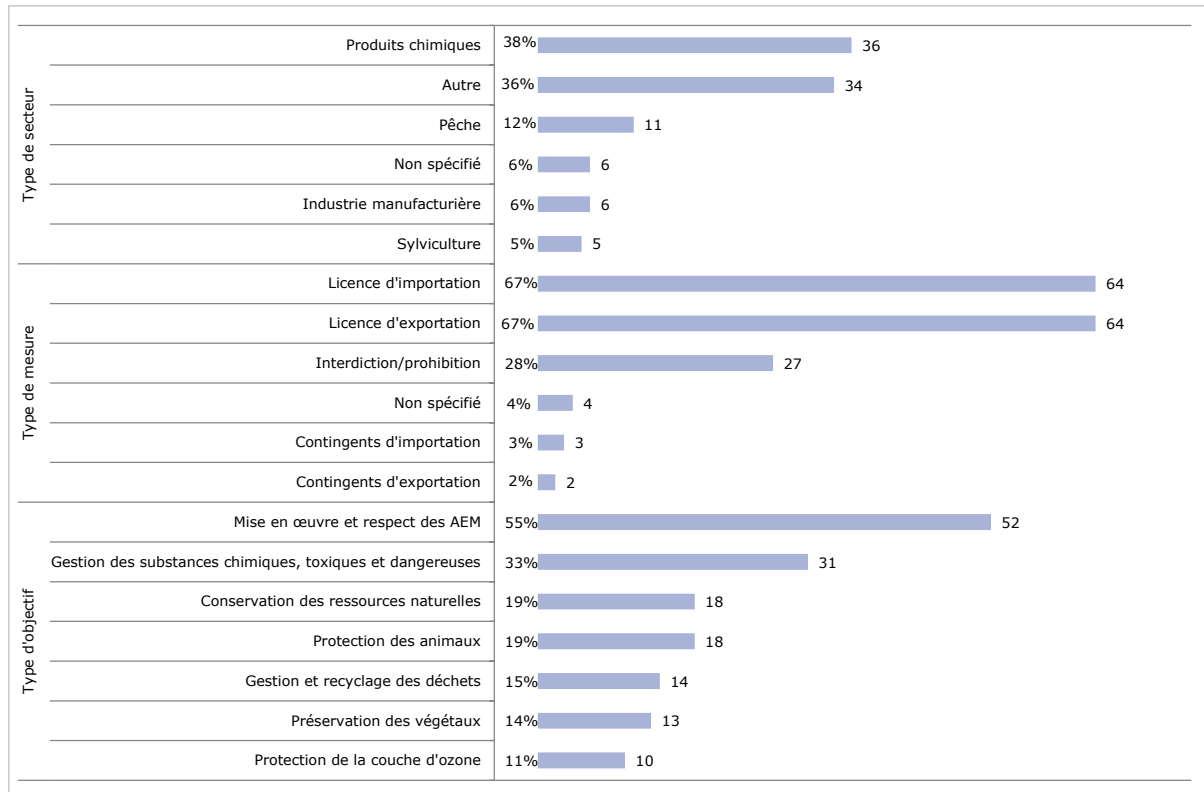
¹³ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2014, voir le document WT/CTE/EDB/14/Add.1.

1.13. Les licences d'importation et les licences d'exportation ont été citées dans 67% des mesures concernant des restrictions quantitatives liées à l'environnement notifiées. Parmi les autres types de mesures signalées en 2014 figuraient: les interdictions/prohibitions (28%); les contingents d'importation (3%); et les contingents d'exportation (2%).

1.14. S'agissant des objectifs, la mise en œuvre et le respect des obligations au titre des accords environnementaux multilatéraux (AEM) étaient mentionnés dans 55% des mesures notifiées concernant des restrictions quantitatives liées à l'environnement. Ces AEM comprennent la CITES, le Protocole de Montréal, la Convention de Bâle, la Convention de Rotterdam et la Convention de Stockholm. La gestion des substances chimiques, toxiques et dangereuses était mentionnée dans 33% des mesures notifiées concernant des restrictions quantitatives liées à l'environnement. Les autres objectifs environnementaux incluaient la conservation des ressources naturelles (19%), la protection des animaux (19%) et la gestion et le recyclage des déchets (15%).

1.15. Les Membres qui ont présenté le plus de mesures concernant des restrictions quantitatives liées à l'environnement étaient: les États-Unis (15 mesures dans une notification); la Nouvelle-Zélande (12 mesures dans une notification); et la Fédération de Russie (11 mesures dans une notification).

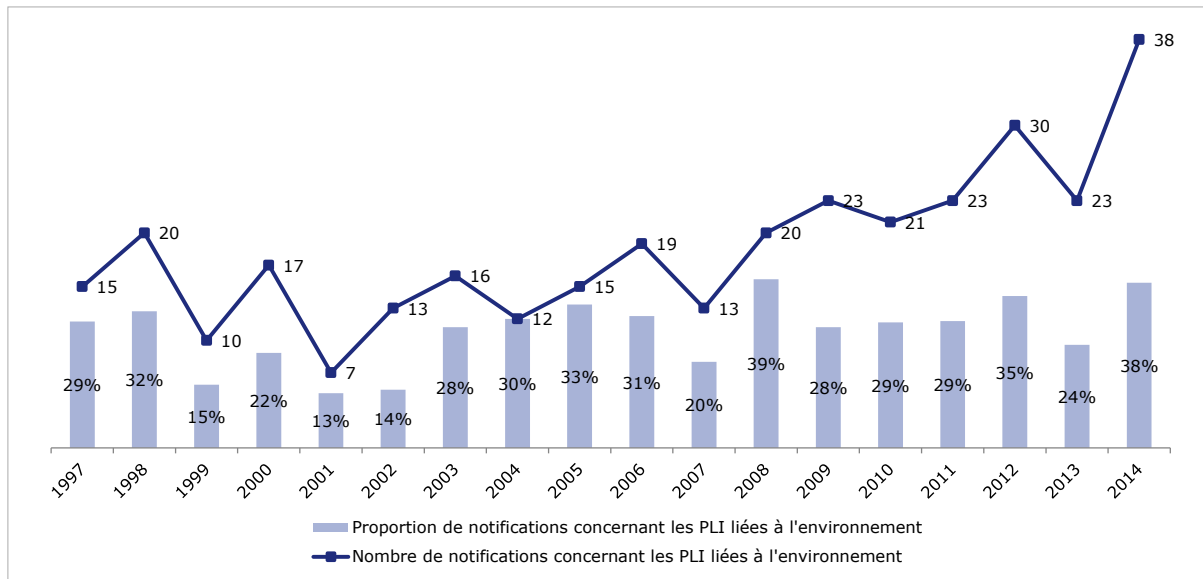
Graphique 1.8 – Types de mesures liées à l'environnement figurant dans les notifications concernant des RQ (2014)¹⁴



1.1.2 Accord sur les procédures de licences d'importation

1.16. En 2014, sur les 99 notifications présentées par les Membres au titre de l'Accord PLI, 38 étaient liées à l'environnement (voir le graphique 1.9). Ces 38 notifications mentionnaient 140 mesures distinctes liées à l'environnement.

¹⁴ Plusieurs activités/mesures/objectifs pouvant être mentionnés dans une notification, le total peut être supérieur à 100%. Voir le document WT/CTE/EDB/14/Add.1 pour la ventilation complète par secteur, mesure ou objectif.

Graphique 1.9 – Notifications concernant les PLI liées à l'environnement (2005-2014)¹⁵

1.17. Comme l'indique le graphique 1.10, les secteurs visés par les mesures liées à l'environnement décrites dans les notifications concernant les PLI étaient les suivants: produits chimiques tels que les substances appauvrissant la couche d'ozone, les substances radioactives (34%); l'énergie (11%); l'agriculture (9%); l'industrie manufacturière (8%); et la sylviculture (5%).

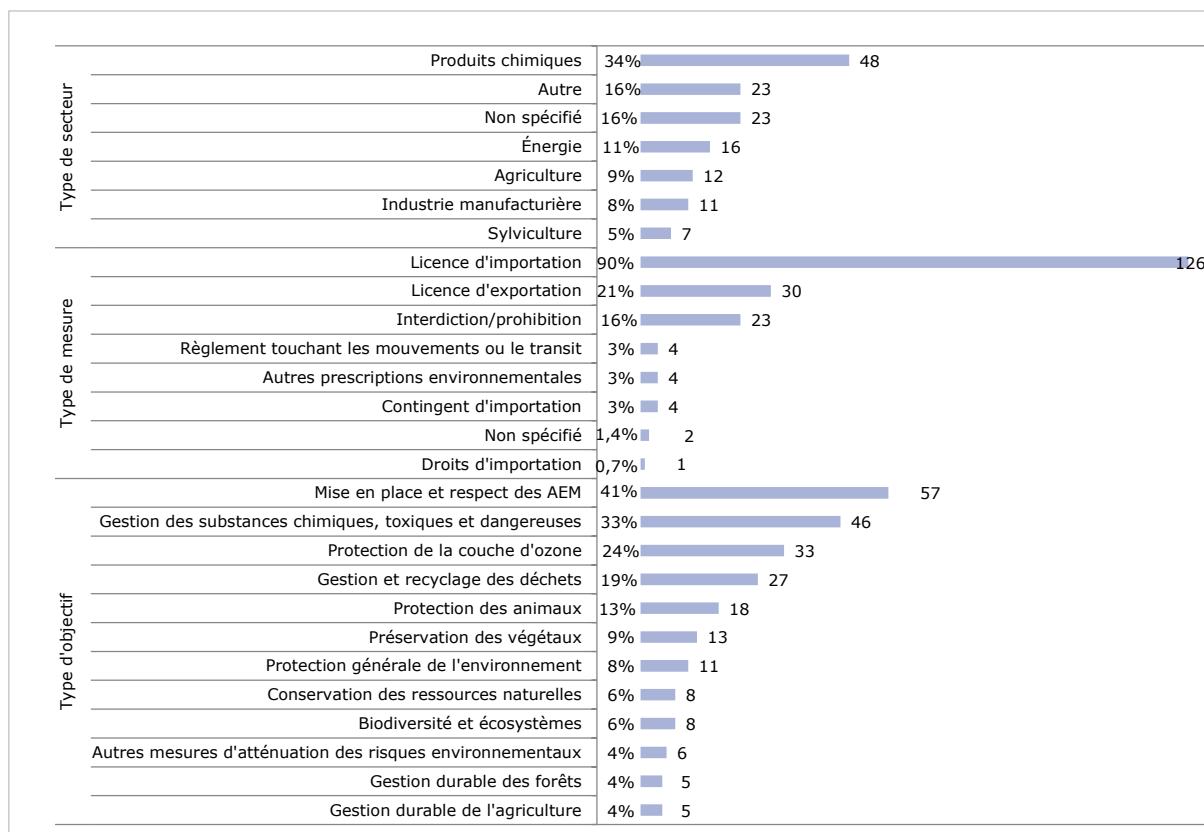
1.18. S'agissant des types de mesures, en 2014 les licences d'importation et d'exportation représentaient respectivement 90% et 21% des mesures liées à l'environnement visées par des PLI, et 16% des mesures notifiées se rapportaient à des interdictions/prohibitions.

1.19. En ce qui concerne les objectifs, le respect des obligations au titre des AEM tels que la CITES, la Convention de Bâle et le Protocole de Montréal était cité comme l'objectif environnemental de 41% des mesures liées à l'environnement visées par des PLI. Parmi les autres objectifs environnementaux figuraient la gestion des substances chimiques et dangereuses (33%), la protection de la couche d'ozone (24%) et la gestion et le recyclage des déchets (19%).

1.20. Les Membres qui ont présenté le plus de mesures liées à l'environnement visées par des PLI étaient: la Malaise (26 mesures dans 3 notifications); les Philippines (21 mesures dans 2 notifications); et la Fédération de Russie (18 mesures dans 3 notifications).

¹⁵ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2014, voir le document WT/CTE/EDB/14/Add.1.

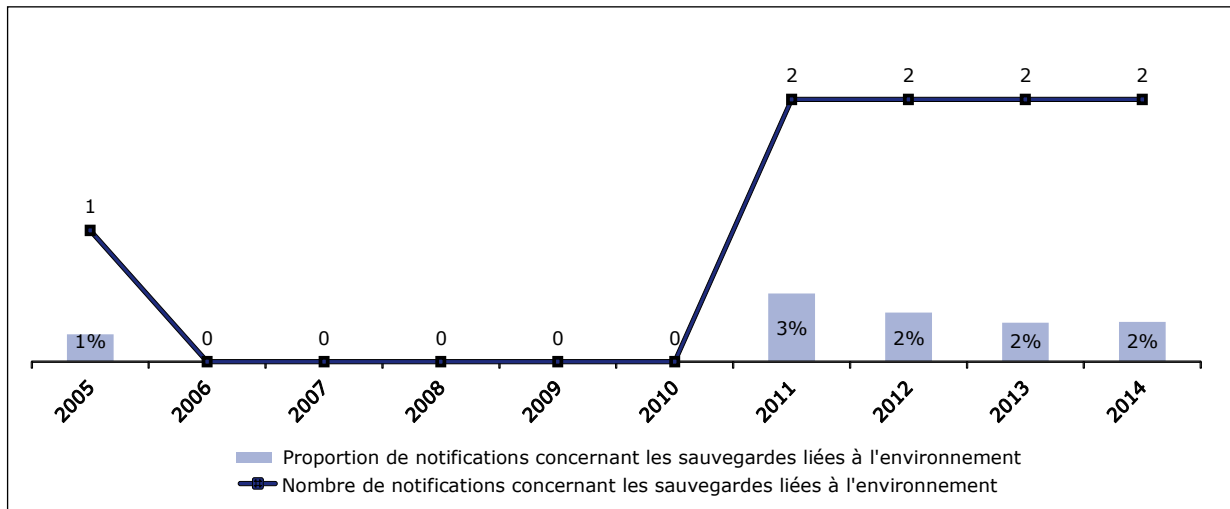
Graphique 1.10 – Types de mesures liées à l'environnement figurant dans les notifications concernant des PLI (2014)¹⁶



1.1.3 Accord sur les sauvegardes

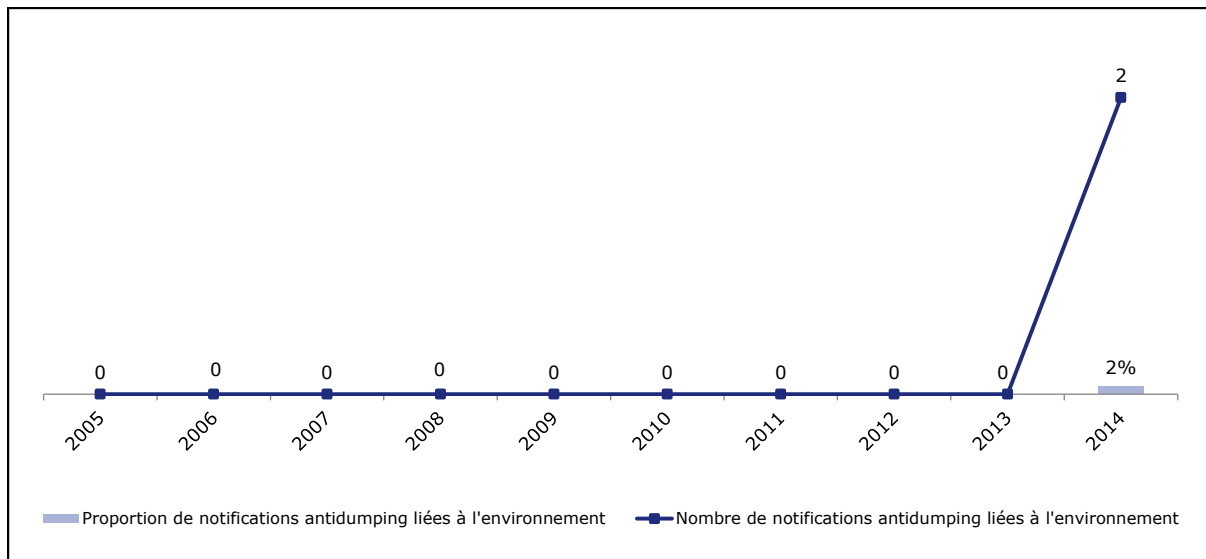
1.21. En 2014, seulement 2 des 110 notifications présentées par les Membres au titre de l'Accord sur les sauvegardes étaient liées à l'environnement (voir le graphique 1.11). Les objectifs environnementaux de ces deux notifications étaient les économies d'énergie et l'efficacité énergétique ainsi que la gestion et le recyclage des déchets.

¹⁶ Plusieurs activités/mesures/objectifs pouvant être mentionnés dans une notification, le total peut être supérieur à 100%. Voir le document WT/CTE/EDB/14/Add.1 pour la ventilation complète par secteur, mesure ou objectif.

Graphique 1.11 – Notifications concernant les sauvegardes liées à l'environnement (2005-2014)¹⁷

1.1.4 Accord antidumping

1.22. Ces dernières années, aucune notification liée à l'environnement n'a été présentée dans ce domaine. Toutefois, en 2014, sur les 120 notifications antidumping présentées par les Membres au titre de l'Accord sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994, seulement deux (2%) étaient liées à l'environnement (voir le graphique 1.12). L'objectif lié à l'environnement de ces deux notifications est la promotion d'une production durable et respectueuse de l'environnement.

Graphique 1.12 – Notifications antidumping liées à l'environnement (2005-2014)¹⁸

1.1.5 Accord sur les obstacles techniques au commerce

1.23. En 2014, sur les 1 558 notifications ordinaires présentées par les Membres au titre de l'Accord OTC¹⁹, 358 (23%) étaient liées à l'environnement (voir le graphique 1.13). L'Accord OTC continue d'être l'accord au titre duquel sont présentées la plupart des notifications liées à

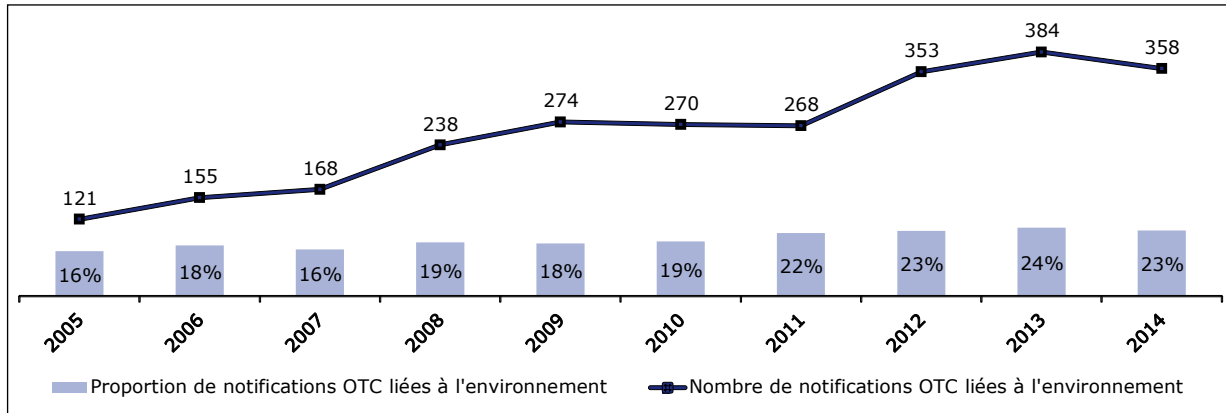
¹⁷ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2014, voir le document WT/CTE/EDB/14/Add.1.

¹⁸ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2014, voir le document WT/CTE/EDB/14/Add.1.

¹⁹ Ce nombre ne comprend que les notifications ordinaires et exclut les addenda et corrigenda.

l'environnement (186 notifications OTC liées à l'environnement ont été présentées en moyenne chaque année pendant la période 1997-2014).

Graphique 1.13 – Notifications OTC liées à l'environnement (2005-2014)²⁰



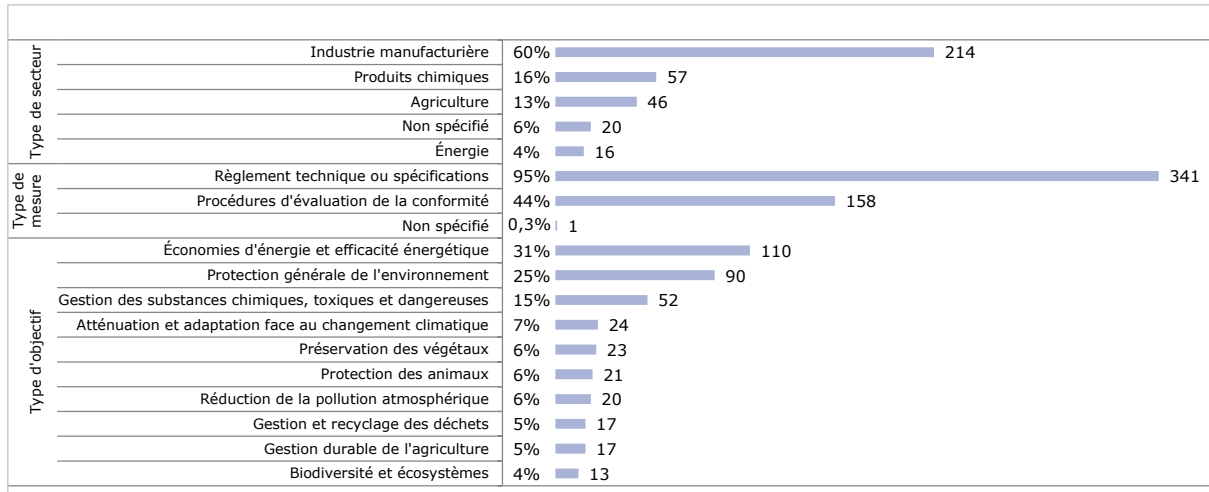
1.24. Comme l'indique le graphique 1.14, le secteur le plus fréquemment associé aux notifications OTC liées à l'environnement de 2014 était l'industrie manufacturière (60% des notifications). Parmi les autres secteurs visés figuraient les produits chimiques (16%); l'agriculture (13%); et l'énergie (4%). Pour 6% des mesures, aucun secteur ou produit particulier n'était précisé.

1.25. S'agissant des types de mesures, en 2014 la plupart des mesures OTC liées à l'environnement étaient des règlements techniques ou des spécifications (95%), et des procédures d'évaluation de la conformité (44%). Seule une notification OTC ne précisait pas de mesure particulière.

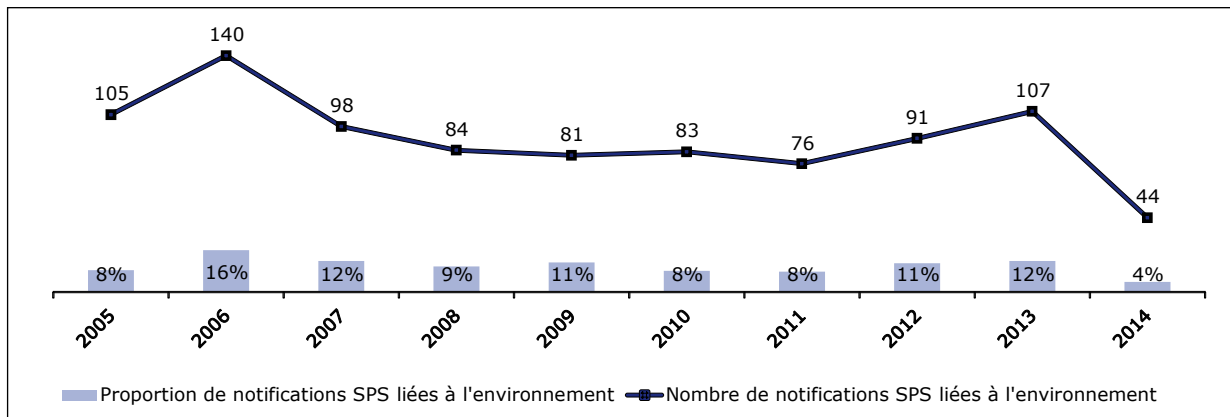
1.26. En ce qui concerne les objectifs, les économies d'énergie et l'efficacité énergétique étaient l'objectif environnemental le plus fréquemment cité (31% des notifications OTC liées à l'environnement). Parmi les autres objectifs environnementaux figuraient la protection générale de l'environnement (25%), la gestion des substances chimiques, toxiques et dangereuses (15%) et l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets (7%).

1.27. En 2014, les Membres qui ont présenté le plus de notifications OTC liées à l'environnement étaient l'Équateur (78), les États-Unis (38) et l'Union européenne (39).

²⁰ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2014, voir le document WT/CTE/EDB/14/Add.1.

Graphique 1.14 – Types de notifications OTC liées à l'environnement (2014)²¹**1.1.6 Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires**

1.28. En 2014, sur les 1 169 notifications SPS ordinaires²², 44 (4%) avaient trait à l'environnement (voir le graphique 1.15). La proportion des notifications SPS liées à l'environnement a chuté à 4% contre 12% en 2013 à cause de la modification apportée en 2014 à l'approche²³ utilisée pour identifier les notifications SPS liées à l'environnement.

Graphique 1.15 – Notifications SPS liées à l'environnement (2005-2014)²⁴

1.29. Comme l'illustre le graphique 1.16, en 2014 les secteurs les plus fréquemment associés aux notifications SPS liées à l'environnement étaient l'agriculture, mentionnée dans 48% des notifications, suivie des produits chimiques (14%), de la pêche (7%) et des services (5%). Environ 27% des mesures ne précisaient aucun secteur ou produit particulier.

1.30. S'agissant des types de mesures, les règlements techniques ou spécifications représentaient 39% des notifications SPS liées à l'environnement. Parmi les autres mesures SPS figuraient l'évaluation des risques (14%), les règlements relatifs au transit (9%), les prescriptions en matière de quarantaine (9%) et les procédures d'évaluation de la conformité (9%). Environ 9% des mesures SPS présentées ne précisaient aucune mesure particulière.

²¹ Plusieurs activités/mesures/objectifs pouvant être mentionnés dans une notification, le total peut être supérieur à 100%. Voir le document WT/CTE/EDB/14/Add.1 pour la ventilation complète par secteur, mesure ou objectif.

²² Ce nombre ne comprend que les notifications ordinaires et exclut les addenda et corrigenda.

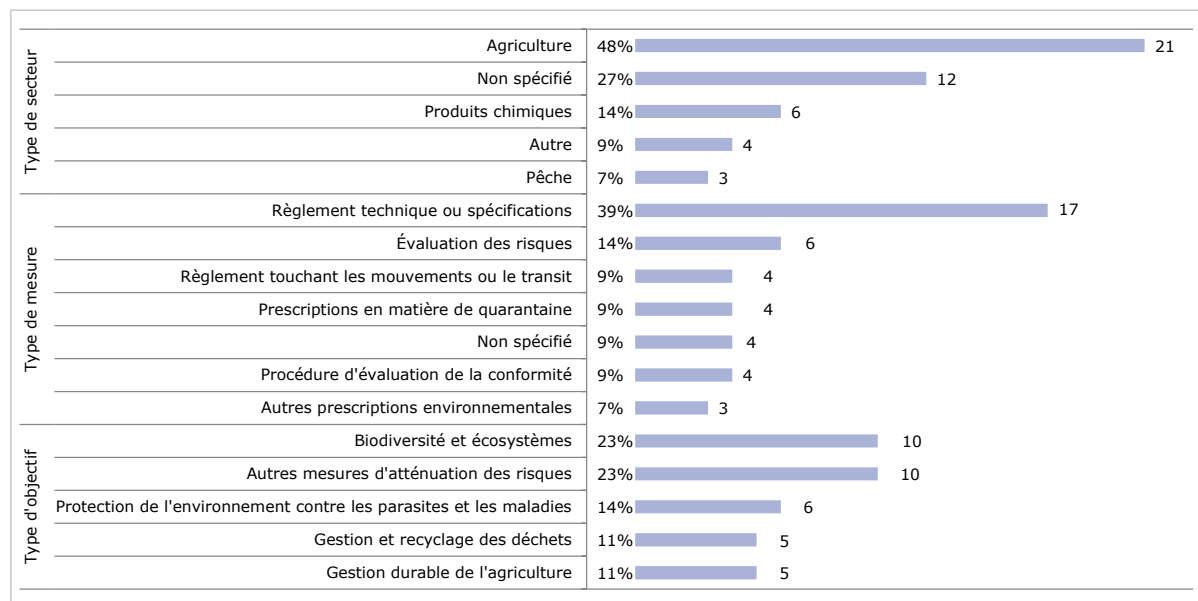
²³ La méthode de recherche utilisée pour les notifications SPS a été modifiée. Seul le contenu lié à l'environnement figurant dans la partie "description" de la notification SPS a été pris en compte dans la BDE de 2014.

²⁴ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2014, voir le document WT/CTE/EDB/14/Add.1.

1.31. En ce qui concerne les objectifs, l'atténuation des risques environnementaux (23%) et la biodiversité et les écosystèmes (23%) étaient les objectifs environnementaux les plus fréquents. Parmi les autres objectifs environnementaux figuraient la protection de l'environnement contre les parasites et les maladies (14%), la gestion et le recyclage des déchets (11%) et la gestion durable de l'agriculture (11%).

1.32. En 2014, les Membres qui ont présenté le plus de notifications SPS liées à l'environnement étaient: le Brésil (5); l'Australie (4); et la Turquie (4).

Graphique 1.16 – Types de notifications SPS liées à l'environnement (2014)²⁵

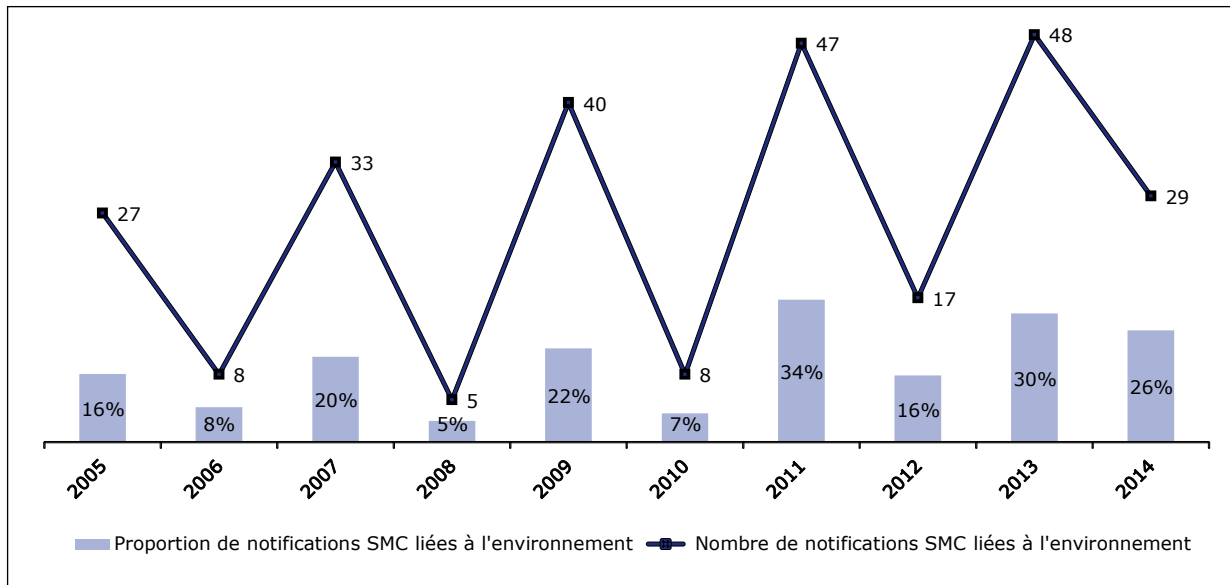


1.2 Mesures de soutien

1.2.1 Accord sur les subventions et les mesures compensatoires

1.33. En 2014, sur les 110 notifications présentées par les Membres au titre de l'Accord SMC, 29 (26%) étaient liées à l'environnement (voir le graphique 1.17). Ces 29 notifications mentionnaient au total 276 mesures distinctes liées à l'environnement. Pour la période 1997-2014, le nombre de notifications SMC liées à l'environnement a considérablement varié d'une année sur l'autre, la moyenne annuelle étant d'environ 26 notifications.

²⁵ Plusieurs activités/mesures/objectifs pouvant être mentionnés dans une notification, le total peut être supérieur à 100%. Voir le document WT/CTE/EDB/14/Add.1 pour la ventilation complète par secteur, mesure ou objectif.

Graphique 1.17 – Notifications SMC liées à l'environnement (2005-2014)²⁶

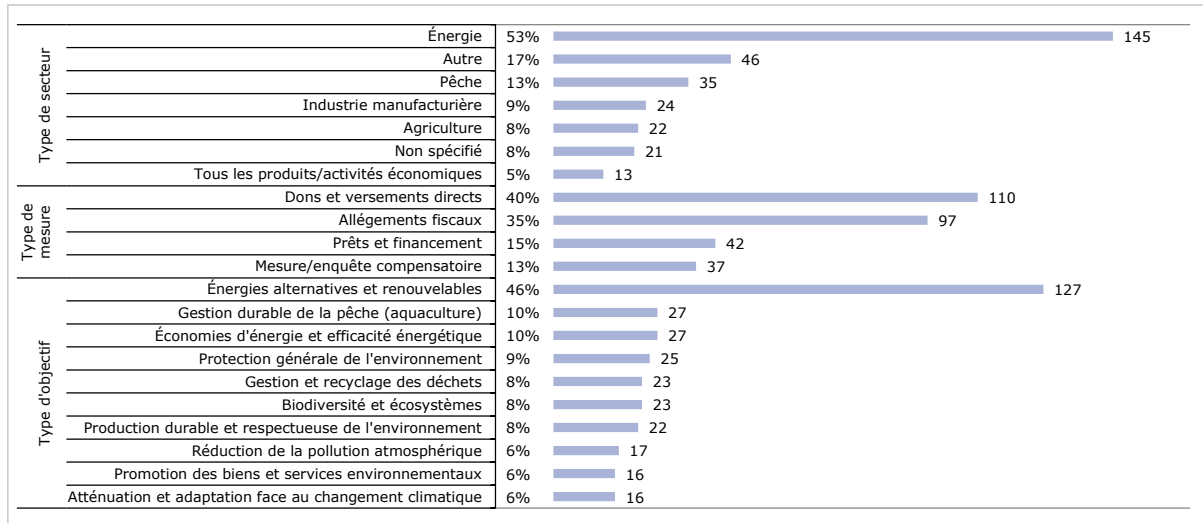
1.34. Comme l'illustre le graphique 1.18, 53% des mesures mentionnées dans les notifications SMC relatives à l'environnement concernaient le secteur de l'énergie. Les autres secteurs ou activités couverts en 2014 étaient, entre autres, la pêche (13%) et l'industrie manufacturière (9%).

1.35. Les mesures SMC liées à l'environnement notifiées consistaient principalement en dons et versements directs (40%). Les autres formes de soutien comprenaient des allègements fiscaux (35%) et des prêts et financements (15%).

1.36. En ce qui concerne les objectifs, les plus souvent mentionnés dans les notifications SMC liées à l'environnement étaient la promotion des énergies alternatives et renouvelables (46%), la gestion durable de la pêche (10%) et les économies d'énergie et l'efficacité énergétique (10%).

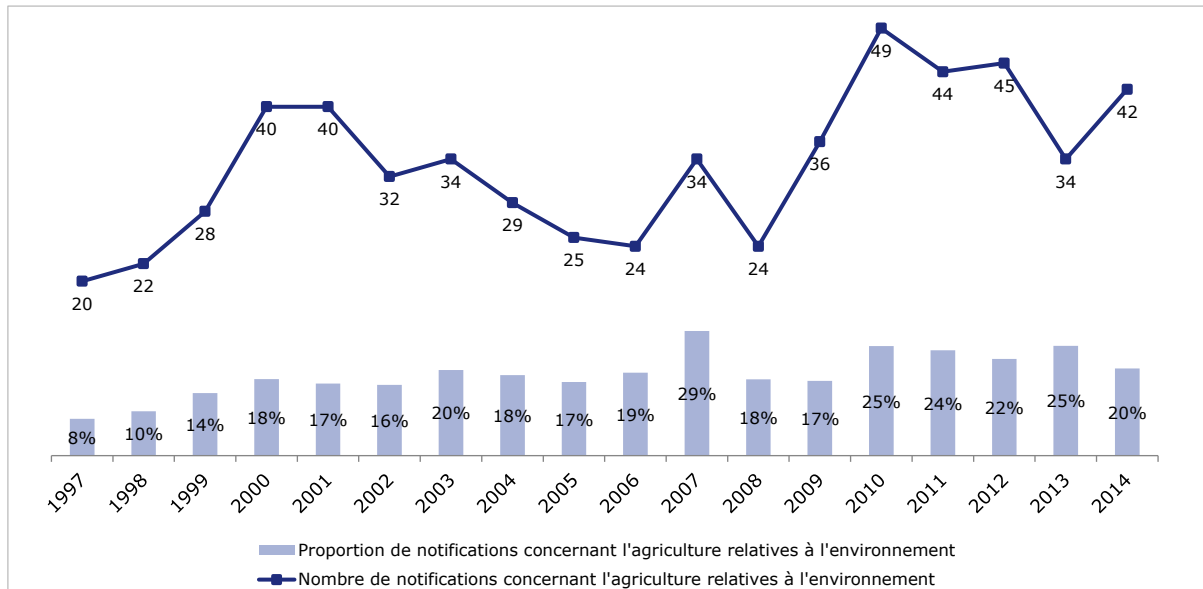
1.37. En 2014, les Membres qui ont présenté le plus de mesures SMC liées à l'environnement étaient: les États-Unis (175 mesures dans 3 notifications); l'Union européenne (66 mesures dans 9 notifications); et l'Inde (9 mesures dans 3 notifications).

²⁶ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2014, voir le document WT/CTE/EDB/14/Add.1.

Graphique 1.18 – Types de mesures liées à l'environnement figurant dans les notifications SMC (2014)²⁷

1.2.2 Accord sur l'agriculture

1.38. En 2014, sur les 210 notifications présentées par les Membres au titre de l'Accord sur l'agriculture, 42 (20%) avaient trait à l'environnement (voir le graphique 1.19). Ces 42 notifications mentionnaient au total 334 mesures distinctes liées à l'environnement. Par rapport à 2013, le nombre de notifications liées à l'environnement concernant l'agriculture est passé de 34 à 42 en 2014, tandis que le nombre de mesures liées à l'environnement mentionnées dans ces notifications est passé de 244 à 334.

Graphique 1.19 – Notifications concernant l'agriculture relatives à l'environnement (2005-2014)²⁸

²⁷ Plusieurs activités/mesures/objectifs pouvant être mentionnés dans une notification, le total peut être supérieur à 100%. Voir le document WT/CTE/EDB/14/Add.1 pour la ventilation complète par activité, mesure ou objectif.

²⁸ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2014, voir le document WT/CTE/EDB/14/Add.1.

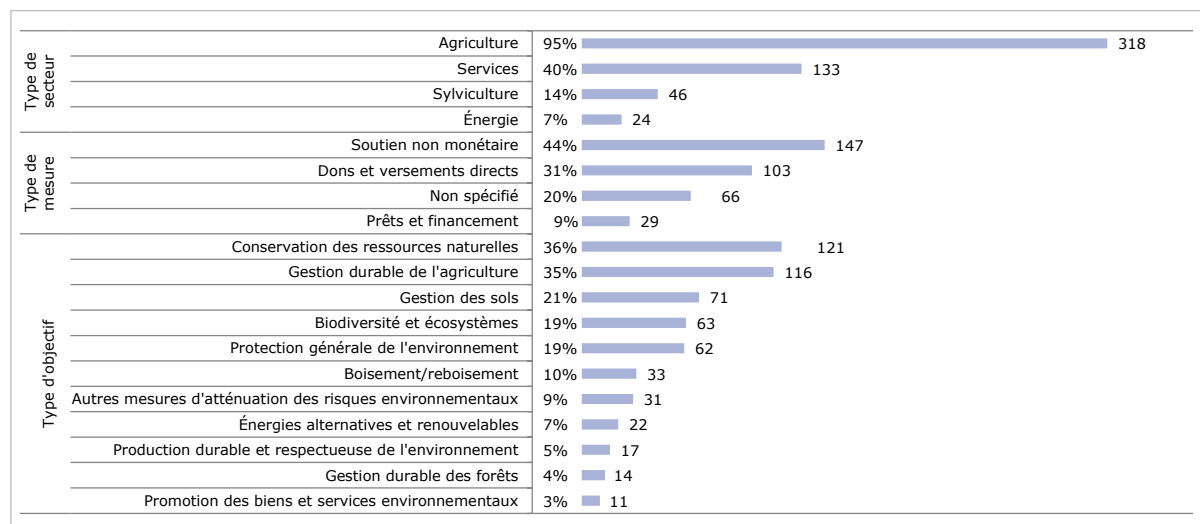
1.39. Comme l'indique le graphique 1.20, la plupart des mesures relatives à l'environnement concernant l'agriculture se rapportaient directement au secteur agricole (95%). Toutefois, certaines mesures mentionnaient aussi les services, la sylviculture et le secteur de l'énergie.

1.40. S'agissant des types de mesures, les mesures relatives à l'environnement concernant l'agriculture notifiées en 2014 comprenaient des mesures de soutien interne non monétaires telles que la formation, les services consultatifs ou les programmes de recherche (44%), des dons et versements directs (31%) ainsi que des prêts et financements (9%).

1.41. En ce qui concerne les objectifs, la conservation des ressources naturelles était mentionnée dans 36% des notifications de mesures liées à l'environnement présentées en 2014 au titre de l'Accord sur l'agriculture. Parmi les autres objectifs figuraient: la gestion durable de l'agriculture (35%), la gestion des sols (21%), la biodiversité et les écosystèmes (19%) et la protection générale de l'environnement (19%).

1.42. Les Membres qui ont présenté le plus de mesures liées à l'environnement concernant l'agriculture étaient: les États-Unis (85 mesures dans 7 notifications); le Pérou (74 mesures dans une notification); et Madagascar (26 mesures dans une notification).

Graphique 1.20 – Types de mesures liées à l'environnement figurant dans les notifications concernant l'agriculture (2014)²⁹

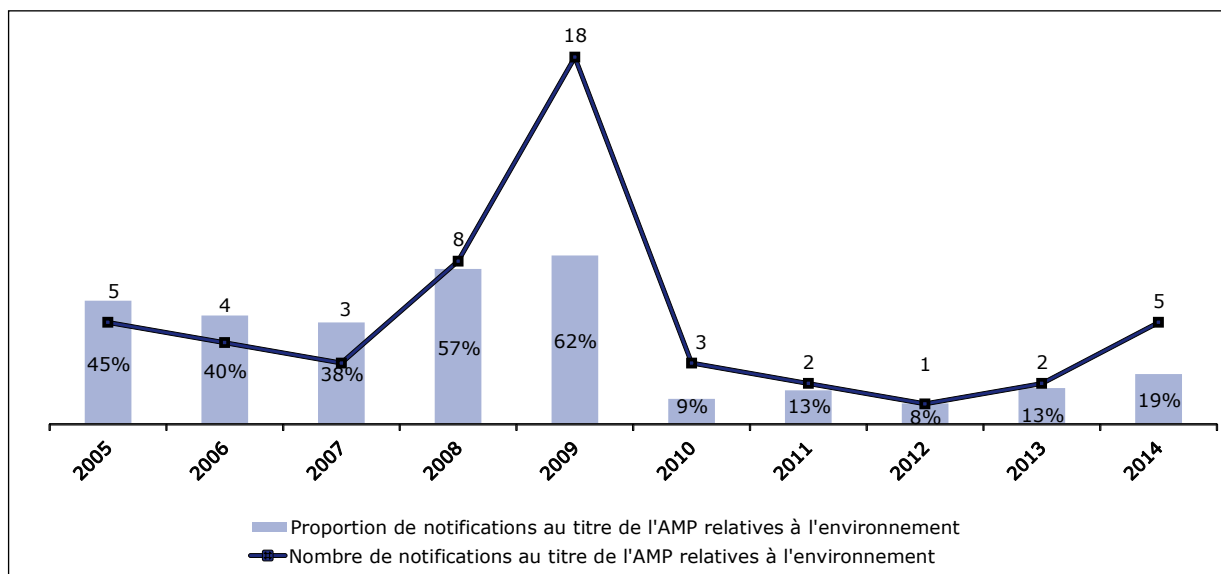


1.2.3 Accord sur les marchés publics

1.43. En 2014, sur les 27 notifications présentées au titre de l'Accord plurilatéral sur les marchés publics, 5 notifications (4 présentées par le Japon et une par les États-Unis) étaient liées à l'environnement (voir le graphique 1.21). Les objectifs de ces notifications étaient, entre autres, la gestion des produits chimiques, toxiques et dangereux, les économies d'énergie et l'efficacité énergétique et la promotion des biens et services environnementaux.

²⁹ Plusieurs activités/mesures/objectifs pouvant être mentionnés dans une notification, le total peut être supérieur à 100%. Voir le document WT/CTE/EDB/14/Add.1 pour la ventilation complète par activité, mesure ou objectif.

Graphique 1.21 – Notifications au titre de l'AMP relatives à l'environnement (2005-2014)³⁰

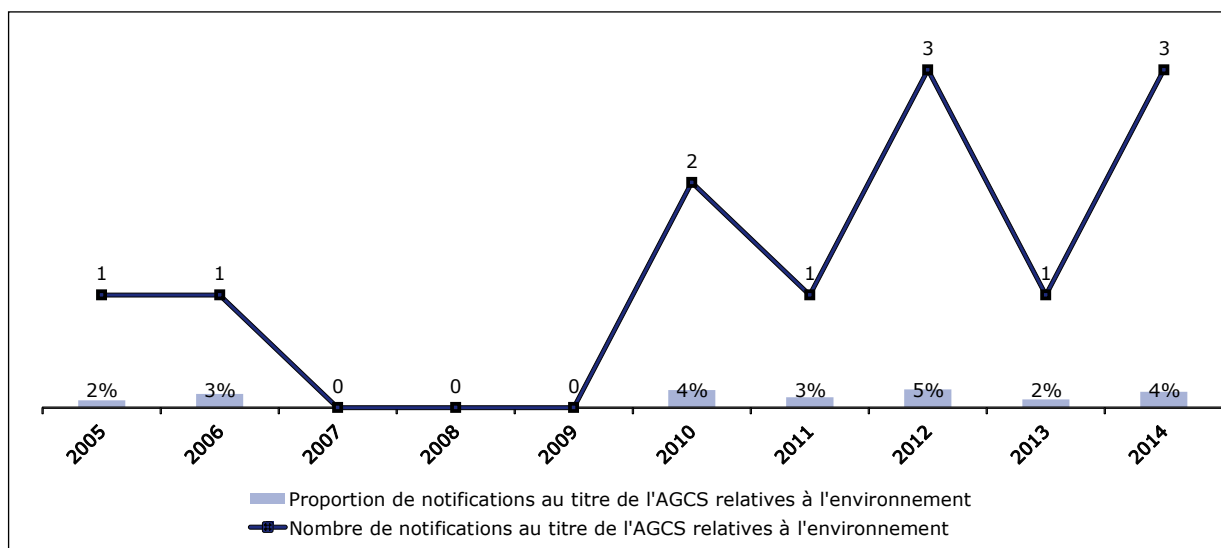


1.3 Autres mesures

1.3.1 Accord général sur le commerce des services

1.44. En 2014, sur les 75 notifications présentées par les Membres au titre de l'AGCS, 3 se rapportaient à l'environnement (voir le graphique 1.22). Les objectifs de ces notifications, présentées par l'Union européenne (2) et par l'Afrique du Sud (1), concernaient entre autres la réduction de la pollution atmosphérique, la biodiversité et les écosystèmes, la gestion des substances chimiques et dangereuses, les économies d'énergie et l'efficacité énergétique et la gestion et le recyclage des déchets.

Graphique 1.22 – Notifications au titre de l'AGCS relatives à l'environnement (2005-2014)³¹



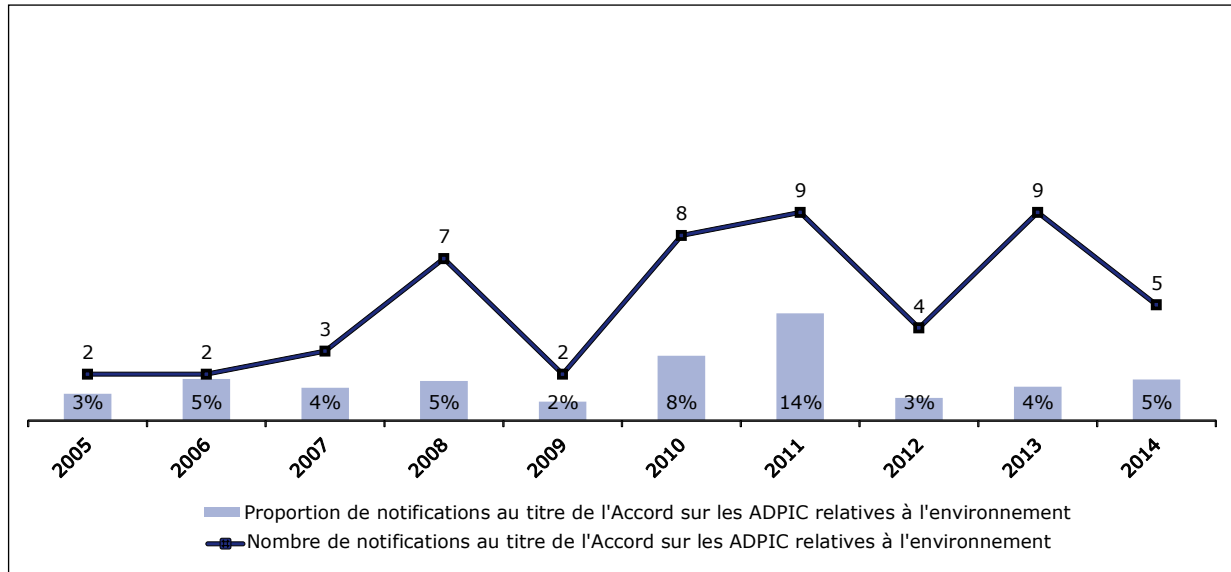
³⁰ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2014, voir le document WT/CTE/EDB/14/Add.1.

³¹ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2014, voir le document WT/CTE/EDB/14/Add.1.

1.3.2 Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

1.45. En 2014, sur les 96 notifications présentées par les Membres au titre de l'article 63:2 de l'Accord sur les ADPIC, 5 (5%) contenaient des dispositions relatives à l'environnement, qui concernaient entre autres l'exception de non-brevetabilité (voir le graphique 1.23). Ces notifications étaient présentées par le Bahreïn (3), le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (1) et la Suisse (1).

Graphique 1.23 – Notifications au titre de l'Accord sur les ADPIC relatives à l'environnement (2005-2014)³²

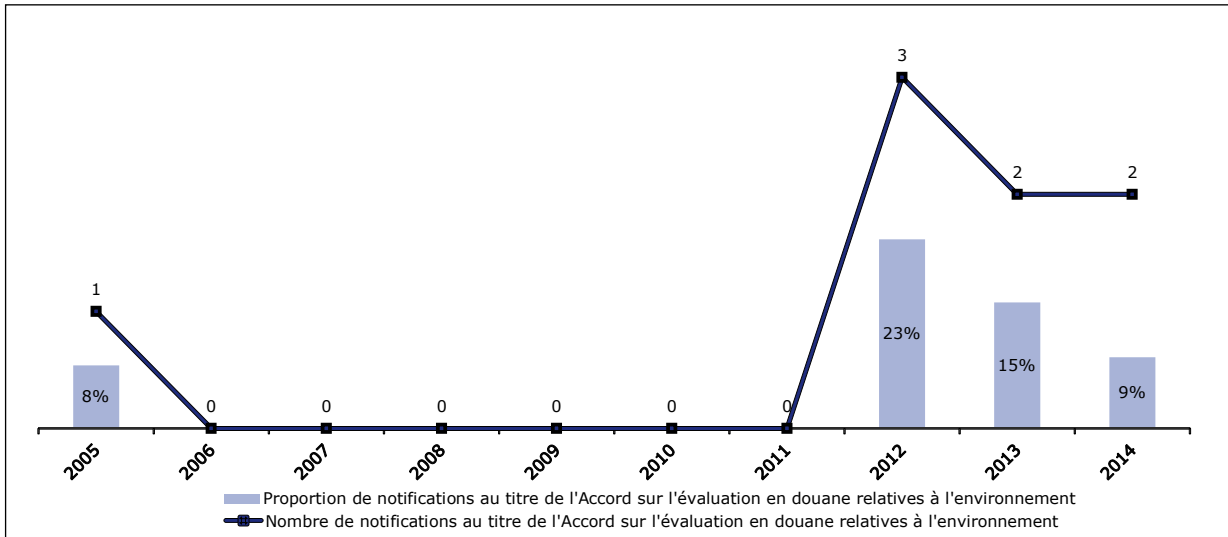


1.3.3 Accord sur l'évaluation en douane

1.46. En 2014, sur les 23 notifications présentées par les Membres au titre de l'Accord sur l'évaluation en douane, 2 (9%) avaient trait à l'environnement (voir le graphique 1.24). Les objectifs de ces deux notifications, présentées par la Fédération de Russie, concernaient entre autres choses la protection des animaux, la gestion des substances chimiques, toxiques et dangereuses, la préservation des végétaux et l'atténuation des autres risques environnementaux.

³² Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2014, voir le document WT/CTE/EDB/14/Add.1.

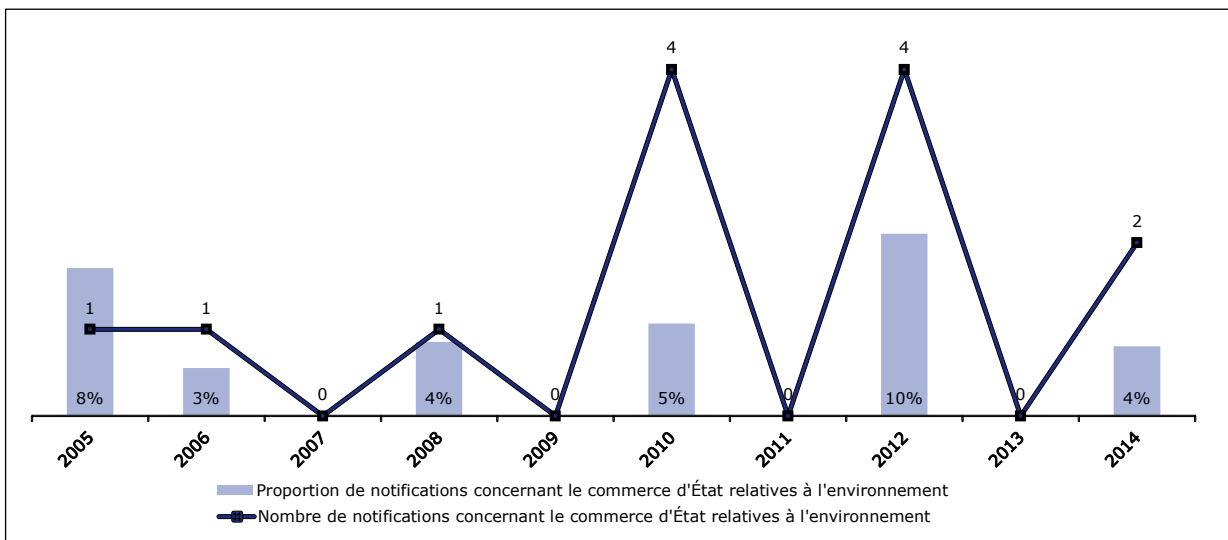
Graphique 1.24 – Notifications au titre de l'Accord sur l'évaluation en douane relatives à l'environnement (2005-2014)³³



1.3.4 Entreprises commerciales d'État

1.47. En 2014, sur les 51 notifications présentées au titre du Mémorandum d'accord sur l'interprétation de l'article XVII du GATT de 1994 (entreprises commerciales d'État), 2 (4%) avaient trait à l'environnement (voir le graphique 1.25). Les États-Unis ont présenté une notification concernant les droits ou privilèges exclusifs ou spéciaux liés à la distribution d'énergie afin de fournir ou de gérer l'eau à des fins, notamment, d'irrigation, de prévention des inondations et d'amélioration de l'environnement. L'autre notification, présentée par Cabo Verde, visait à faciliter la protection de l'environnement en réglementant les modalités et conditions de la production et l'importation de produits issus du tabac.

Graphique 1.25 – Notifications concernant le commerce d'État relatives à l'environnement (2005-2014)³⁴



³³ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2014, voir le document WT/CTE/EDB/14/Add.1.

³⁴ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2014, voir le document WT/CTE/EDB/14/Add.1.

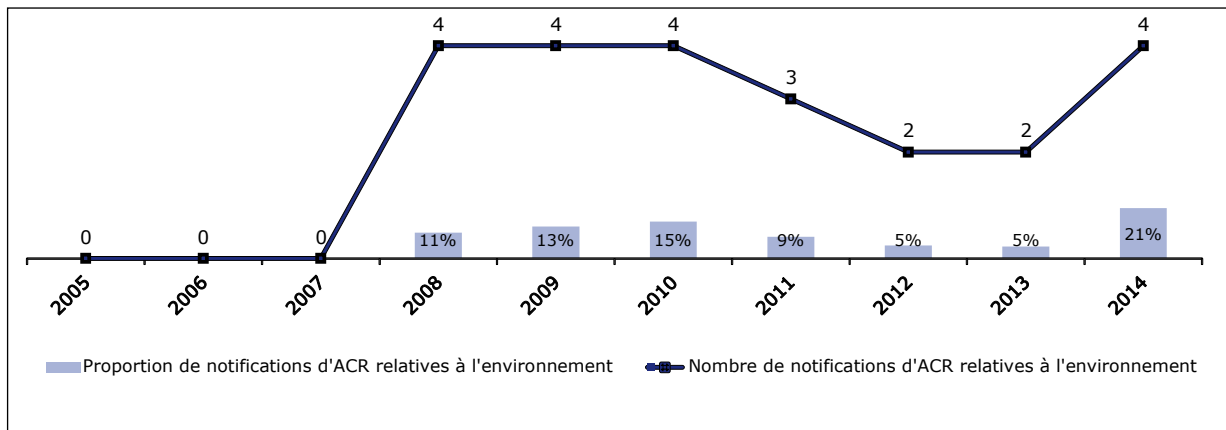
2 NOTIFICATIONS D'ACCORDS COMMERCIAUX

2.1 Accords commerciaux régionaux

2.1. En 2014, sur les 19 notifications d'ACR présentées par les Membres au titre du Mémorandum d'accord sur l'interprétation de l'article XXIV du GATT de 1994, 4 (21%) étaient liées à l'environnement (voir le graphique 2.1). En particulier, ces notifications faisaient référence à certains chapitres ou dispositions spécifiques des ACR en rapport avec le commerce et le développement durable ou le commerce et l'environnement.³⁵

2.2. Les quatre notifications concernaient à la fois des pays Membres développés et des pays Membres en développement et se référaient à des accords commerciaux entre la Chine et la Suisse, entre le Chili et Hong Kong, Chine, entre le Costa Rica, le Panama, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse et entre la République de Corée et l'Australie. Ces accords prévoient une coopération en matière de commerce et de développement durable, grâce à des politiques et des pratiques relatives à tous les produits et à toutes les activités économiques.

Graphique 2.1 – Notifications d'ACR relatives à l'environnement (2005-2014)³⁶



3 EXAMENS DES POLITIQUES COMMERCIALES

3.1. La BDE contient des renseignements sur les politiques, mesures ou programmes relatifs à l'environnement dont il est fait état dans les rapports d'examen des politiques commerciales (EPC) établis par le Secrétariat et par les gouvernements. Ces renseignements figurent habituellement dans les sections suivantes des EPC: "Cadre de la politique commerciale"; "Politique et pratiques commerciales – Analyse par mesure"; et "Politique commerciale – Analyse par secteur".

3.2. En 2014, 18 EPC ont été distribués. Ils comprenaient 721 entrées faisant référence à des politiques, mesures ou secteurs liés à l'environnement.³⁷ C'est dans les EPC de la Chine que se trouvait le plus grand nombre d'entrées relatives à l'environnement (78), suivis par les EPC de Hong Kong, Chine (60), des États-Unis (57), de Maurice (56) et du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (ci-après Taipei chinois), avec 50 entrées. La section 3.1 ci-après présente des exemples d'entrées relatives à l'environnement figurant dans les EPC.

3.3. Le graphique 3.1 présente une ventilation détaillée des types de mesures liées à l'environnement figurant dans les EPC. Les mesures relatives à l'environnement mentionnées le

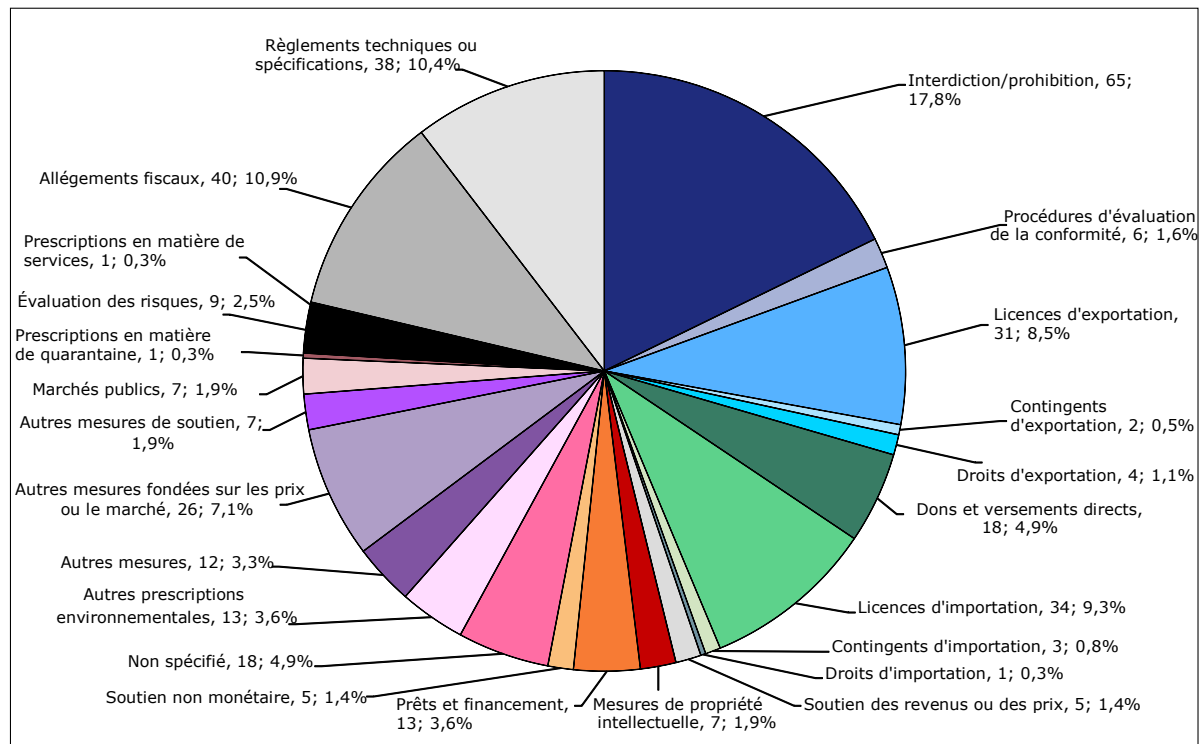
³⁵ Les statistiques ne tiennent compte que des renseignements recueillis au moyen des mots clés dans le texte des notifications. Pour une analyse plus détaillée des ACR notifiés au titre du GATT/de l'OMC depuis 1957, voir le document de travail de la Division de la recherche économique et des statistiques de l'OMC (2016) intitulé "Typology of Environment-Related Provisions in Regional Trade Agreements". Consultable à l'adresse suivante: https://www.wto.org/french/res_f/reser_f/ersd201613_f.htm.

³⁶ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2014, voir le document WT/CTE/EDB/14/Add.1.

³⁷ Le nombre d'entrées liées à l'environnement dans les EPC correspond au nombre de fois que des politiques, mesures ou programmes relatifs à l'environnement sont mentionnés dans les rapports du Secrétariat ou des gouvernements.

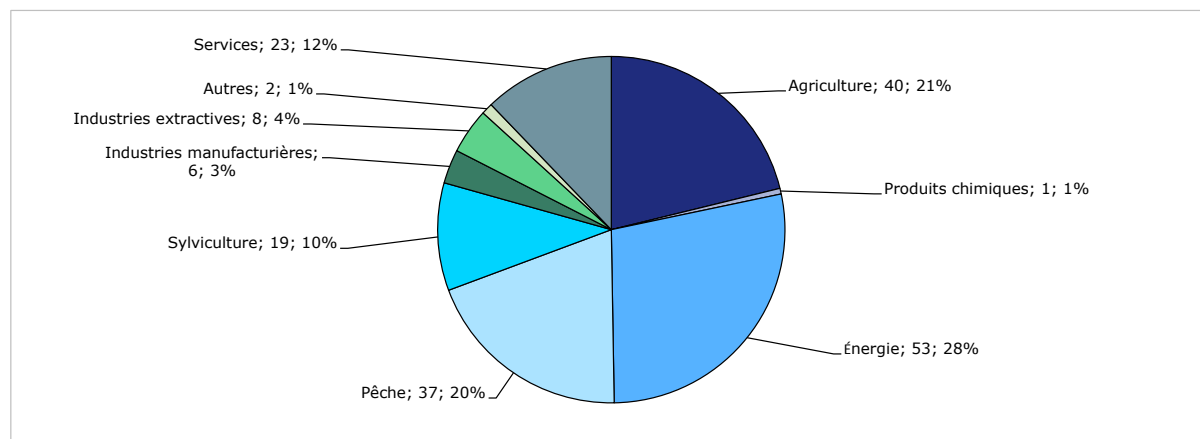
plus souvent dans les EPC de 2014 étaient les interdictions et prohibitions (17,8%), les allègements fiscaux (10,9%), les règlements techniques ou spécifications (10,4%), les licences d'importation (9,3%) et les licences d'exportation (8,5%).

Graphique 3.1 – Types de mesures liées à l'environnement mentionnés dans les EPC (2014)



3.4. S'agissant des politiques commerciales liées à l'environnement par secteur, les secteurs le plus souvent mentionnés étaient l'énergie (28% des entrées concernant les secteurs), suivie par l'agriculture (21%), la pêche (20%), les services (12%) et la sylviculture (10%) (voir le graphique 3.2).

Graphique 3.2 – Secteurs concernés par des mesures liées à l'environnement mentionnées dans les EPC (2014)



3.1 EPC des Membres de l'OMC en 2014

3.5. Dix-huit EPC ont été distribués en 2014, à savoir (par ordre alphabétique): Bahreïn; Barbade; Brunéi Darussalam; Chine; Djibouti; États-Unis d'Amérique; Ghana; Hong Kong, Chine; Malaisie; Maurice; Mongolie; Myanmar; Oman; Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO); Panama; Qatar; Taipei chinois; et Tonga.

3.6. Les entrées liées à l'environnement figurant dans les EPC des Membres se trouvent dans les sections suivantes: "Cadre de la politique commerciale"; "Politique et pratiques commerciales – Analyse par mesure"; et "Politique commerciale – Analyse par secteur". En général, le "Cadre de la politique commerciale" comprend des renseignements sur les politiques, plans et programmes environnementaux du gouvernement et sa politique d'investissement. Les politiques et pratiques commerciales relatives à l'environnement comprennent les prescriptions environnementales et les restrictions quantitatives (par exemple les interdictions et prohibitions, les restrictions à l'importation et à l'exportation, les procédures d'évaluation de la conformité et les règlements techniques ou spécifications); les mesures fondées sur les prix et le marché (par exemple les droits d'importation/d'exportation et les contingents d'importation/d'exportation); et les mesures de soutien (par exemple les dons et versements directs, les prêts et financements, les allègements fiscaux, les mesures de soutien non monétaires, le soutien des revenus ou des prix et les marchés publics). Les secteurs liés à l'environnement mentionnés dans les EPC de 2014 comprennent l'agriculture, les produits chimiques, l'énergie, la pêche, la sylviculture, le secteur manufacturier, les industries extractives et les services.

3.7. L'EPC de Bahreïn³⁸ comporte 14 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: la Vision pour l'économie à l'horizon 2030, qui vise à atteindre un développement durable; et les dispositions environnementales du Traité créant la Zone panarabe de libre-échange (PAFTA) et de l'Accord de libre-échange (ALE) signé entre Bahreïn et les États-Unis. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres choses, les restrictions à l'importation de Bahreïn à des fins de protection de l'environnement; et les prohibitions à l'investissement dans l'entreposage et la mise en décharge de matériels radioactifs et de déchets toxiques. L'analyse par secteur de l'EPC mentionne, entre autres, l'objectif de Bahreïn de garantir des normes exigeantes en matière d'efficacité énergétique et de promouvoir les énergies renouvelables (par exemple l'énergie solaire et éolienne).

3.8. L'EPC de la Barbade³⁹ comporte 31 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: les dispositions relatives à la protection de l'environnement prévues dans l'Accord de partenariat économique CARIFORUM-UE et l'accord commercial Canada-CARICOM; et le Fonds pour l'innovation de la Barbade, qui investit dans des projets touchant l'environnement, la gestion des déchets et les économies d'énergie. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres choses, la suppression, par la Barbade, du prélèvement environnemental sur les produits importés; les restrictions à l'importation et à l'exportation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone; et la déduction fiscale de 150% pour les entreprises manufacturières qui obtiennent une certification environnementale reconnue. Dans l'analyse par secteur de l'EPC, plusieurs entrées se rapportent à la gestion et la préservation durables des ressources halieutiques de la Barbade, et à la promotion des énergies renouvelables et alternatives (par exemple l'énergie solaire et l'énergie liée aux déchets).

3.9. L'EPC du Brunéi Darussalam⁴⁰ comporte 33 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: les engagements pris par le Brunéi en matière de services environnementaux dans le cadre de ses accords commerciaux régionaux signés avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, avec les États membres de l'ASEAN et la République de Corée, et avec le Japon; et sa stratégie pour garantir la bonne conservation de son environnement naturel. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres choses, la prescription d'immatriculation obligatoire des bateaux de pêche conçue pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN); les modifications apportées aux taux des droits d'accise pour encourager l'utilisation de

³⁸ WT/TPR/G/294 et WT/TPR/S/294/Rev.1.

³⁹ WT/TPR/G/308 et WT/TPR/S/308.

⁴⁰ WT/TPR/G/309 et WT/TPR/S/309.

véhicules efficaces sur le plan énergétique et respectueux de l'environnement; et le régime de tarifs de rachat garantis visant à promouvoir les énergies renouvelables. Dans l'analyse par secteur de l'EPC, les entrées relevées sont notamment le plan d'action du Brunéi pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN et les programmes visant à préserver les ressources halieutiques et l'environnement marin; son système de coupe sélective et ses programmes de plantation visant à garantir la préservation de la diversité biologique de la filiale nationale du bois; et la promotion du tourisme vert durable.

3.10. L'EPC de la Chine⁴¹ comporte 78 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: la priorité du gouvernement d'investir en faveur de la conservation de l'énergie, de la réduction des émissions et de la protection de l'environnement; les efforts déployés par la Chine pour lutter contre la pollution atmosphérique en fermant les installations de production vétustes dans les secteurs caractérisés par des émissions élevées (par exemple l'acier, le ciment et l'aluminium produit par électrolyse) et en intensifiant l'utilisation de technologies de production non polluantes; et les politiques en matière d'investissement étranger qui encouragent la réduction de la pollution, la conservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres choses, les normes et règlements techniques à des fins de protection de l'environnement; l'évaluation des risques environnementaux menée par le gouvernement dans l'examen de projets d'investissement; le traitement fiscal préférentiel pour les projets agréés en rapport avec la protection de l'environnement, l'énergie et la préservation des ressources en eau; et l'utilisation des tarifs de rachat garantis, du remboursement et des exemptions d'impôts pour promouvoir les énergies renouvelables. Dans l'analyse par secteur de l'EPC, il est fait référence aux produits relatifs à l'environnement dans l'industrie manufacturière (par exemple la production écologique/respectueuse de l'environnement et la production de vêtements spéciaux et les fibres biologiques). Parmi les autres entrées figurent la permission d'investir dans des services de nettoyage de la pollution des mers par les hydrocarbures; et le paiement des intérêts sur les prêts contractés pour des projets d'irrigation destinés à économiser l'eau.

3.11. L'EPC de Djibouti⁴² comporte 15 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: la Loi d'orientation économique et sociale de Djibouti, qui vise notamment l'exploitation rationnelle des ressources naturelles afin d'améliorer et de protéger l'environnement et la biodiversité. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres choses, le régime de licences d'exportation et les contingents à l'importation conformément aux engagements pris par Djibouti au titre de la CITES et du Protocole de Montréal; et la prescription en matière d'autorisation spéciale pour l'importation de substances toxiques ou dangereuses. Dans l'analyse par secteur de l'EPC, plusieurs entrées se rapportent aux efforts déployés par Djibouti pour promouvoir l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques et les nouvelles méthodes de gestion de la pêche afin de protéger l'environnement et de lutter contre la pêche INN. Parmi les autres entrées figurent le potentiel géothermique, solaire et éolien de Djibouti pour la production d'électricité.

3.12. L'EPC du Ghana⁴³ comporte 26 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: la prise en compte de la promotion de la protection de l'environnement et du développement durable dans les objectifs généraux et les plans de développement du Ghana; et le contrôle exercé par le gouvernement sur le commerce dans le cadre des conventions internationales liées à l'environnement dont le pays est signataire (par exemple la CITES, le Protocole de Montréal et la Convention de Bâle). En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres choses, le droit d'accise pour l'environnement perçu sur les importations et les ventes des matières plastiques; l'obligation de mettre en œuvre des plans de reboisement après les opérations d'abattage; et la prescription en matière de licences d'importation et d'exportation de produits issus de la vie sauvage et de produits chimiques. S'agissant des politiques commerciales liées à l'environnement par secteur, les entrées figurant dans l'EPC sont, entre autres, les suivantes: la priorité du Ghana d'améliorer la gouvernance de la pêche pour lutter contre les pratiques de pêche illégales; la restauration des forêts dégradées; l'élimination des subventions aux combustibles

⁴¹ WT/TPR/G/300 et WT/TPR/S/300/Rev.1.

⁴² WT/TPR/G/305 et WT/TPR/S/305.

⁴³ WT/TPR/G/298 et WT/TPR/S/298/Rev.1.

fossiles menée depuis 2005; et les projets de développement visant à atténuer les effets de l'activité minière sur l'environnement.

3.13. L'EPC de Hong Kong, Chine⁴⁴ comporte 60 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: le développement d'infrastructures environnementales et de mécanismes visant à encourager l'adoption de technologies propres; l'inclusion des services environnementaux dans les ALE que Hong Kong, Chine a signés avec le Chili, avec les États membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE), avec la Chine continentale et avec la Nouvelle-Zélande; et la participation de Hong Kong, Chine aux négociations sur les biens environnementaux. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres choses, les prohibitions à l'importation de substances appauvrissant la couche d'ozone et de déchets dangereux; les normes et règlements techniques visant à lutter contre la pollution atmosphérique et à protéger la couche d'ozone; et les allègements et exemptions de la taxe d'immatriculation pour les véhicules électriques et respectueux de l'environnement. S'agissant des politiques commerciales liées à l'environnement par secteur, l'EPC décrit le soutien apporté par Hong Kong, Chine à la gestion et la conservation durables des ressources halieutiques; et la promotion de l'agriculture biologique et des énergies renouvelables.

3.14. L'EPC de la Malaisie⁴⁵ comporte 44 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: l'objectif de la Malaisie d'assurer un développement durable; les dispositions relatives à l'environnement inscrites aux ALE signés entre la Malaisie et l'Australie et avec la Nouvelle-Zélande; et la transition du pays vers des secteurs de haute technologie, fondés sur le savoir et à forte intensité de capital, comme les technologies vertes. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres choses, les incitations fiscales et les prêts encourageant la préservation et la protection de l'environnement; et les prescriptions en matière de licences d'importation au titre de la CITES. Dans l'analyse par secteur, plusieurs entrées de l'EPC se rapportent au bouquet énergétique de la Malaisie et à ses efforts pour promouvoir les énergies renouvelables. Parmi les autres entrées figurent l'objectif de la Malaisie, qui consiste à développer les secteurs des industries extractives et de la pêche de manière durable, responsable et respectueuse de l'environnement; et les prescriptions en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement pour les projets agricoles.

3.15. L'EPC de Maurice⁴⁶ comporte 56 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: le Programme Maurice île durable, avec des actions visant à lutter contre la pollution et à résoudre les autres problèmes environnementaux; et les dispositions concernant les ressources naturelles et la coopération en matière d'environnement dans le cadre de la zone de libre-échange du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de l'Accord de partenariat économique intérimaire (APEI) entre l'Union européenne et les États de l'Afrique orientale et australe. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres choses, un régime d'imposition fondé sur les émissions de CO₂ des véhicules automobiles; un droit d'accise fondé sur le rendement énergétique des appareils et matériels électriques; et un soutien des prix pour les énergies renouvelables. Dans l'analyse par secteur, l'EPC mentionne les efforts déployés par Maurice pour préserver ses écosystèmes marins; la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité pour un secteur agricole durable; et la promotion des énergies renouvelables et l'utilisation des ressources énergétiques.

3.16. L'EPC de la Mongolie⁴⁷ comporte 26 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: l'objectif central de la politique économique de la Mongolie, qui consiste à assurer un développement durable sur le long terme; et l'appui du pays à la protection de l'environnement. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres choses, les taxes locales pour l'utilisation des ressources naturelles; et la prescription concernant l'étude d'impact sur l'environnement obligatoire pour un investissement. Dans l'analyse par secteur, les entrées de l'EPC se rapportent à l'application de la Loi sur les énergies renouvelables et du Programme

⁴⁴ WT/TPR/G/306 et WT/TPR/S/306.

⁴⁵ WT/TPR/G/292/Rev.1 et WT/TPR/S/292/Rev.2.

⁴⁶ WT/TPR/G/304 et WT/TPR/S/304.

⁴⁷ WT/TPR/G/297/Rev.1 et WT/TPR/S/297/Rev.1.

national sur les énergies renouvelables de la Mongolie; à la réhabilitation biologique des terres endommagées par les activités minières; et à la promotion, par la Mongolie, d'un secteur du tourisme durable et respectueux de l'environnement.

3.17. L'EPC du Myanmar⁴⁸ comporte 29 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: la coopération internationale dans le domaine du changement climatique et du développement durable; les dispositions en matière de protection de l'environnement inscrites dans la Loi sur l'investissement étranger; et les engagements pris par le pays pour protéger sa biodiversité, préserver ses forêts naturelles et encourager la préservation et la gestion de l'environnement. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres choses, les prescriptions en matière de licences d'exportation pour l'exportation d'animaux sauvages vivants et pour le teck équarri et les produits forestiers à des fins de préservation et de développement durable des forêts de feuillus; et l'obligation de mener une étude d'impact sur l'environnement pour l'investissement étranger direct et les entreprises exerçant dans la zone économique spéciale de Kyauk Phyu. Dans l'analyse par secteur, plusieurs entrées de l'EPC mentionnent les efforts menés par le Myanmar pour assurer un développement durable des ressources forestières. Parmi les autres entrées figurent des mesures visant à protéger l'environnement de la pollution découlant des activités minières et connexes; et la promotion de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie.

3.18. L'EPC d'Oman⁴⁹ comporte 18 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: l'objectif d'Oman, qui consiste à créer une économie diversifiée, reposant sur les ressources renouvelables; le mandat du gouvernement visant à prendre toute mesure nécessaire pour protéger et conserver l'eau souterraine; les dispositions relatives à l'environnement inscrites dans l'ALE entre Oman et les États-Unis; et les engagements pris par Oman dans le cadre de la Convention de Bâle, de la Convention de Rotterdam, du Protocole de Montréal et de la CITES. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres choses, l'interdiction touchant la pêche au chalut en haute mer pour des raisons environnementales; et les prescriptions en matière de licences d'exportation visant à protéger les espèces de poissons qui sont en danger de surexploitation. Dans l'analyse par secteur de l'EPC, les entrées liées à l'environnement concernent les défis environnementaux auxquels fait face le secteur agricole d'Oman; et l'objectif fixé par le gouvernement de gérer de manière durable les ressources halieutiques.

3.19. L'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) se compose des États Membres de l'OMC suivants: Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Sainte-Lucie. L'EPC de l'OECO⁵⁰ comporte 13 entrées liées à l'environnement.⁵¹ Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: la vulnérabilité des pays de l'OECO face aux catastrophes naturelles; l'élaboration de directives en matière de respect et d'application de la réglementation environnementale de façon que les déchets et la pollution marine puissent être repérés et réduits; les politiques environnementales communes adoptées par l'OECO; et les dispositions relatives à la protection de l'environnement inscrites à l'Accord de partenariat économique (APE). En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres choses, les taxes écologiques sur les importations; et l'interdiction d'exporter des espèces sauvages fondée sur la CITES.

3.20. L'EPC du Panama⁵² comporte 28 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: les dispositions environnementales prévues dans l'ALE entre le Panama et le Canada; l'approbation par le pays du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques de la Convention sur la diversité biologique; et la mise en place de la Commission nationale de biosécurité ainsi que des comités de biosécurité. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres choses, la prescription en matière de licences d'importation pour les

⁴⁸ WT/TPR/G/293 et WT/TPR/S/293/Rev.1.

⁴⁹ WT/TPR/G/295 et WT/TPR/S/295/Rev.1.

⁵⁰ WT/TPR/G/299/Rev.1 et WT/TPR/S/299/Rev.1.

⁵¹ Ce nombre ne comprend pas les entrées liées à l'environnement relevées dans les annexes par pays de l'EPC de l'OECO. Des renseignements issus de ses annexes peuvent être consultés dans le document WT/CTE/EDB/14/Add.1.

⁵² WT/TPR/G/301/Rev.1 et WT/TPR/S/301/Rev.1.

précurseurs et substances chimiques essentielles soumis à un contrôle international; et les incitations fiscales octroyées aux entreprises qui participent au reboisement et aux énergies renouvelables. Dans l'analyse par secteur, plusieurs entrées de l'EPC se rapportent à la promotion des énergies renouvelables et à l'adoption de mesures d'économie énergétique; et aux programmes environnementaux dans le secteur agricole. Parmi les autres entrées figurent les projets d'infrastructure visant à assainir la baie de Panama; et les préférences accordées aux projets utilisant des ressources renouvelables dans le cadre des marchés publics.

3.21. L'EPC du Qatar⁵³ comporte 17 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: le développement environnemental comme un des quatre piliers de développement de la Vision nationale 2030 du Qatar, qui couvre l'utilisation et la préservation durables des ressources naturelles, la protection de la biodiversité et la promotion des technologies vertes et de la recherche sur l'environnement; et la proposition du Qatar visant à définir le gaz naturel et ses dérivés comme des biens environnementaux dans le cadre du Comité du commerce et de l'environnement. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres choses, les dispositions du Qatar en matière de construction écologique; et les permis d'exportation à des fins de protection de l'environnement. S'agissant de l'analyse par secteur, plusieurs entrées de l'EPC concernent l'intention du Qatar de poursuivre sur la voie de l'innovation technologique et de développer pleinement l'industrie du gaz pour en faire une énergie propre; les engagements pris par le pays dans le cadre de l'AGCS sur les services environnementaux; et l'obligation de prendre les précautions nécessaires pour préserver l'environnement dans le cadre du régime des licences de tourisme du Qatar.

3.22. L'EPC du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu⁵⁴ comporte 50 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: les efforts déployés par le Taipei chinois pour libéraliser le commerce des biens environnementaux au sein de l'OMC; l'accent mis sur les biotechnologies et les industries d'énergie verte; et la Loi sur l'innovation industrielle, axée sur les politiques vertes, notamment les mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à utiliser des technologies antipollution. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres choses, l'interdiction d'exploiter les forêts naturelles du Taipei chinois; les régimes de licences d'importation et d'exportation pour les hydrochlorofluorocarbones (HCFC) et les espèces menacées de la faune et de la flore sauvages protégées dans le cadre de la CITES; et les dons en faveur des économies d'énergie et de la réduction des émissions de carbone, de la production non polluante et des technologies vertes. Dans l'analyse par secteur, plusieurs entrées de l'EPC se rapportent aux règlements concernant les produits agricoles biologiques et à la promotion d'un secteur agricole durable; à la transformation des terres agricoles en forêts; à l'application de la Loi sur le développement des énergies renouvelables et de la Loi sur la réduction des gaz à effet de serre; et aux mesures visant à lutter contre la pêche INN.

3.23. L'EPC des Tonga⁵⁵ comporte 39 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: la cible des Tonga visant à augmenter la part d'énergie renouvelable dans leur bouquet énergétique (en particulier l'énergie solaire et l'énergie issue de la biomasse); les projets relatifs au changement climatique et aux énergies renouvelables financés par les partenaires de développement des Tonga; et les efforts menés par le pays dans plusieurs domaines pour assurer le développement durable. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres choses, les contingents d'exportation des Tonga pour le concombre de mer à des fins de préservation; et les normes d'émission appliquées aux véhicules automobiles. S'agissant de l'analyse par secteur, plusieurs entrées de l'EPC concernent, entre autres, le système réglementaire pour la récolte et la replantation durables du bois de santal; les restrictions concernant certaines activités de pêche visant à lutter contre la surpêche et à gérer de manière durable les ressources halieutiques; l'intégration de procédures axées sur l'impact environnemental et les sauvegardes connexes dans le projet de Loi sur les minéraux des fonds marins; et la stratégie pour le secteur du tourisme, qui vise à améliorer la gestion de l'environnement.

⁵³ WT/TPR/G/296/Rev.1 et WT/TPR/S/296/Rev.1.

⁵⁴ WT/TPR/G/302 et WT/TPR/S/302/Rev.1.

⁵⁵ WT/TPR/G/291 et WT/TPR/S/291/Rev.1.

3.24. L'EPC des États-Unis⁵⁶ comporte 57 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: l'engagement du pays dans des accords commerciaux bilatéraux et régionaux ainsi que sa participation aux négociations sur l'Accord plurilatéral sur les biens environnementaux. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres choses, les prescriptions en matière de licences d'importation et d'exportation pour les espèces menacées; les mécanismes de prêt et de financement visant à soutenir les agriculteurs qui procèdent au retrait de terres sensibles du point de vue environnemental de la production végétale; et la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique grâce à des normes, à l'étiquetage, aux dons, aux prêts et aux garanties. Dans l'analyse par secteur, plusieurs entrées de l'EPC concernent les efforts menés par les autorités pour lutter contre la pêche INN et promouvoir des pratiques de pêche durables; les programmes dans le domaine des énergies renouvelables qui prévoient des incitations en faveur de la recherche, du développement et de la production de biocarburants; et la prorogation des programmes existants afin de soutenir le secteur de l'agriculture biologique. D'autres entrées concernent l'Ordonnance exécutive du Président sur la lutte contre le trafic d'espèces sauvages de 2013.

3.25. Les renseignements présentés ci-dessus sont uniquement illustratifs et visent à souligner la vaste portée des données disponibles dans la BDE. Une liste complète des entrées relatives à la section de l'EPC est disponible dans la base de données électronique (voir l'annexe 5 sur le Guide de l'utilisateur de la BDE).⁵⁷

⁵⁶ WT/TPR/G/307 et WT/TPR/S/307.

⁵⁷ Voir le document WT/CTE/EDB/14/Add.1.

4 ANNEXES

Annexe 1 – Mots clés liés à l'environnement¹

Arbre	Faune
Bio	Flore
Biologique	Forêt
Bois	Gaz à effet de serre
Carbone	Génétique
Cartagena	HCFC
CFC	Indigène
CITES	Marquage
Climat	Menacé d'extinction
Conserv(ation)	Nouveau
Convention de Bâle	Organisme modifié
Dangereux	Ozone
Déchets	Poissons
Désertification	Pollution
Diversité	Préservation
Durable	Préserver
Écoétiquetage	Propre
Écologie	Protocole de Kyoto
Économie	Protocole de Montréal
Emballage	Recycler
Émissions	Renouvelable
Énergie	Ressources naturelles
Environnement	Serre
Érosion (du sol)	Toxique
Espèces	Vie sauvage
Extinction	

¹ Voir aussi les documents suivants contenant des renseignements sur les mots clés: WT/CTE/W/46, WT/CTE/W/78 et WT/CTE/W/102.

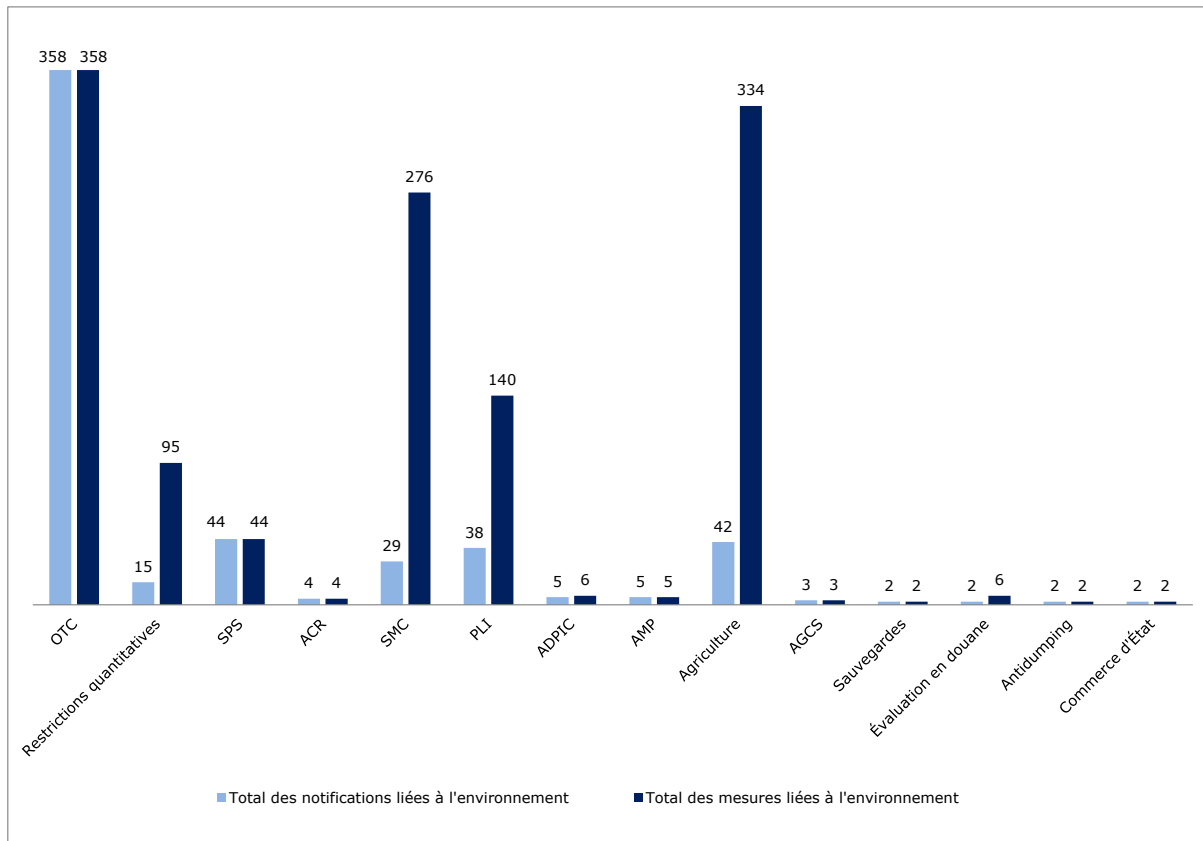
Annexe 2 – Nombre de notifications relatives à l'environnement¹ (1997-2014)

Accords de l'OMC	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OTC	89 (795)	98 (648)	83 (671)	97 (610)	67 (539)	114 (582)	100 (794)	107 (638)	121 (771)	155 (874)	168 (1 032)	238 (1 265)	274 (1 490)	270 (1 413)	268 (1 216)	353 (1 551)	384 (1 605)	358 (1 558)
SPS	8 (286)	21 (296)	12 (402)	26 (402)	25 (621)	47 (610)	50 (687)	57 (612)	105 (1 298)	140 (901)	98 (849)	84 (889)	81 (737)	83 (1 051)	76 (1007)	91 (856)	107 (929)	44 (1 169)
SMC	16 (136)	32 (133)	27 (126)	38 (160)	24 (159)	31 (177)	34 (171)	13 (122)	27 (168)	8 (97)	33 (164)	5 (99)	40 (181)	8 (117)	47 (140)	17 (108)	48 (158)	29 (110)
Agriculture	20 (237)	22 (216)	27 (195)	40 (228)	40 (242)	32 (197)	34 (173)	29 (157)	25 (148)	24 (126)	32 (119)	24 (137)	36 (210)	49 (195)	44 (182)	45 (203)	34 (135)	42 (210)
Antidumping	4 (109)	1 (133)	3 (133)	0 (127)	0 (134)	1 (166)	2 (155)	3 (134)	0 (127)	0 (112)	0 (118)	0 (134)	0 (157)	0 (164)	0 (127)	0 (133)	0 (122)	2 (120)
PLI	13 (51)	20 (63)	10 (68)	21 (77)	7 (55)	13 (96)	16 (57)	12 (40)	20 (45)	19 (62)	13 (65)	20 (51)	23 (82)	21 (72)	23 (78)	30 (85)	23 (96)	38 (99)
Sauvegardes	0 (42)	1 (47)	0 (99)	1 (110)	1 (137)	1 (170)	1 (147)	3 (75)	1 (80)	0 (86)	0 (59)	0 (73)	0 (171)	0 (106)	2 (64)	2 (89)	2 (112)	2 (110)
Évaluation en douane	0 (9)	1 (14)	1 (15)	3 (36)	1 (41)	1 (41)	0 (11)	0 (17)	1 (13)	0 (1)	0 (9)	0 (12)	0 (6)	0 (4)	0 (4)	3 (13)	2 (13)	2 (23)
Commerce d'État	0 (37)	2 (36)	0 (50)	0 (50)	1 (56)	5 (58)	3 (38)	0 (43)	1 (12)	1 (37)	0 (20)	1 (24)	0 (29)	4 (77)	0 (8)	4 (39)	0 (17)	2 (51)
ACR	6 (55)	8 (74)	14 (75)	8 (56)	10 (64)	0 (41)	0 (56)	0 (70)	0 (63)	0 (30)	0 (25)	4 (37)	4 (30)	4 (26)	3 (33)	2 (37)	2 (40)	4 (19)
ADPIC	0 (172)	1 (106)	3 (69)	5 (333)	6 (236)	16 (225)	5 (147)	7 (251)	2 (59)	2 (38)	3 (72)	7 (139)	2 (84)	8 (97)	9 (66)	5 (139)	9 (209)	5 (96)
AGCS	0 (24)	1 (25)	0 (21)	0 (25)	0 (46)	7 (43)	0 (41)	4 (52)	1 (53)	1 (29)	0 (41)	0 (49)	0 (68)	2 (45)	1 (38)	3 (66)	1 (48)	3 (75)
RQ	5 (15)	3 (11)	2 (13)	5 (18)	2 (10)	4 (14)	2 (8)	7 (10)	1 (6)	2 (8)	3 (6)	4 (12)	2 (8)	1 (6)	2 (8)	13 (14)	5 (10)	15 (22)
MIC	0 (18)	0 (22)	0 (12)	0 (10)	0 (2)	0 (29)	0 (13)	0 (12)	0 (14)	0 (14)	0 (13)	0 (9)	0 (21)	0 (18)	0 (4)	0 (4)	0 (6)	0 (6)
Dispositions relatives à la balance des paiements	1 (23)	0 (11)	0 (7)	0 (9)	0 (7)	0 (4)	0 (0)	0 (1)	0 (1)	0 (0)	0 (1)	0 (0)	0 (9)	0 (6)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
Inspection avant expédition	0 (2)	0 (1)	0 (1)	0 (0)	0 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (1)	0 (0)	0 (2)	0 (2)	0 (4)	0 (3)	0 (2)
Règles d'origine	0 (4)	0 (6)	0 (3)	0 (4)	0 (6)	0 (4)	0 (4)	0 (3)	0 (2)	0 (1)	0 (7)	0 (4)	0 (5)	0 (4)	0 (8)	0 (14)	0 (22)	0 (17)
AMP	2 (7)	0 (14)	0 (9)	0 (19)	2 (14)	9 (21)	0 (8)	1 (11)	5 (11)	4 (10)	3 (8)	8 (14)	18 (29)	3 (32)	2 (16)	1 (13)	2 (15)	5 (27)
ATI	0 (0)	0 (18)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
Facilitation des échanges																		0 (55)

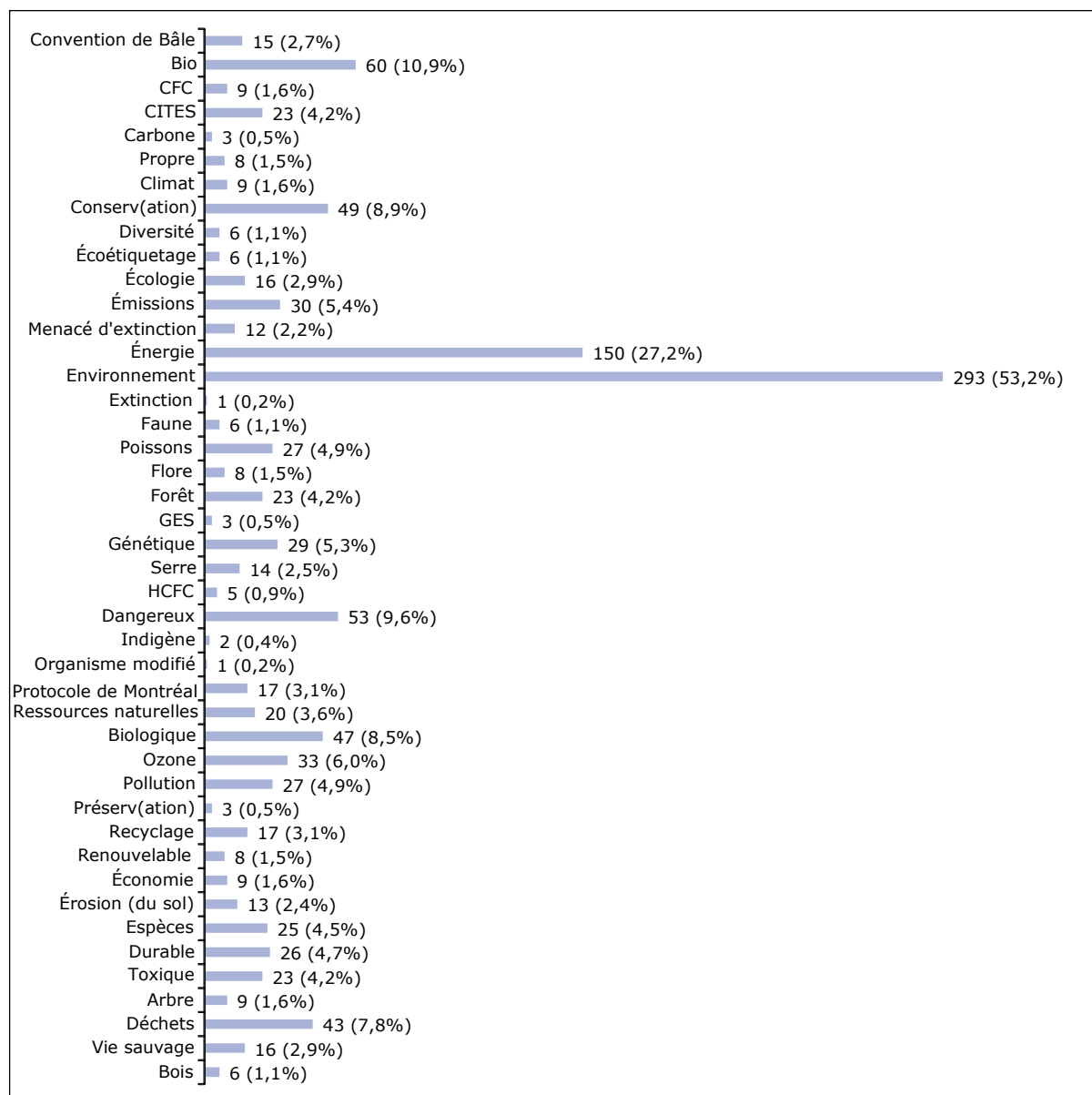
¹ Les chiffres entre parenthèses représentent le nombre total de notifications présentées par les Membres au titre de chaque Accord de l'OMC pertinent, incluant les notifications ordinaires et les addenda, corrigenda et révisions, sauf dans le cas des notifications OTC et SPS, pour lesquelles les addenda et corrigenda ne sont pas couverts.

Accords de l'OMC	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Autres notifications	1 (15)	0 (5)	0 (3)	1 (8)	0 (6)	0 (4)	0 (3)	1 (7)	1 (3)	1 (2)	0 (5)	0 (8)	0 (4)	0 (6)	0 (9)	0 (6)	1 (5)	0 (4)
Total des notifications relatives à l'environnement	165 (2 027)	211 (1 879)	182 (1 972)	245 (2 282)	186 (2 376)	281 (2 482)	247 (2 513)	244 (2 256)	311 (2 874)	357 (2 428)	353 (2 613)	395 (2 957)	481 (3 321)	453 (3 441)	477 (3 010)	569 (3 374)	620 (3 545)	551 (3 773)
% de notifications relatives à l'environnement	8,10%	11,20%	9,20%	10,70%	7,80%	11,30%	9,80%	10,80%	10,80%	14,70%	13,50%	13,40%	14,50%	13,20%	15,80%	16,90%	17,49%	14,60%

Annexe 3 – Nombre de notifications et mesures liées à l'environnement¹ (2014)



¹ Les notifications peuvent se rapporter à plus d'une mesure.

Annexe 4 – Fréquence des mots clés dans les notifications en 2014¹

¹ Les chiffres entre parenthèses correspondent au pourcentage du total des notifications relatives à l'environnement qui mentionnent un mot clé donné.

Annexe 5 – Guide de l'utilisateur de la BDE électronique

I – QUELS TYPES DE RENSEIGNEMENTS Y A-T-IL DANS LA BDE ÉLECTRONIQUE?

1. La BDE électronique compile dans un classeur Excel toutes les notifications liées à l'environnement présentées au titre des Accords de l'OMC ainsi que les mesures liées à l'environnement dont il est fait état dans les EPC.¹ Les utilisateurs peuvent ainsi rechercher des données de la BDE liées à l'environnement selon certains critères, par exemple par Membre, accord, type de mesure, secteur ou objectif environnemental.

2. Le classeur Excel contient deux principales feuilles de calcul: l'une consacrée aux notifications ("Notifications"), qui énumère toutes les notifications liées à l'environnement, et l'autre consacrée aux EPC ("TPR"), d'où proviennent les renseignements liés à l'environnement figurant dans les EPC. Par ailleurs, une troisième feuille de calcul, intitulée "Summary" (Récapitulatif), permet aux utilisateurs d'extraire des tableaux et graphiques récapitulatifs prédéfinis pour la période 1997-2014.

A. Feuille de calcul "Notifications" (Notifications)

3. Cette feuille de calcul donne les renseignements suivants:

- Agreement (Accord): l'Accord de l'OMC au titre duquel la notification est présentée;
- Document symbol (Cote du document): la cote de la notification;
- Document link (Lien vers le document): le lien Web vers le site Documents en ligne de l'OMC;
- Notifying Member (Membre notifiant): le Membre qui notifie la mesure en rapport avec l'environnement;
- Region group (Groupe régional): la région du Membre notifiant;
- Development status (Stade de développement): le stade de développement du Membre notifiant;
- Year (Année): l'année de la notification;
- Notification pursuant to (Notification au titre de): les dispositions de l'accord pertinent au titre desquelles la notification est présentée;
- Measure description (Description de la mesure): une description de la mesure indiquée dans la notification;
- Type of measure (Type de mesure): le type de mesure indiquée dans la notification;
- Coverage of the measure (Objet de la mesure): produits/activités faisant l'objet de la mesure notifiée;
- ICS – HS code (Code ICS – SH): classification ICS ou SH des produits pertinents (le cas échéant);
- Implementation period (Période de mise en œuvre): la période de mise en œuvre ou la date d'entrée en vigueur de la mesure notifiée;
- Environment-related objective (Objectif environnemental): l'objectif de la mesure lié à l'environnement; et

¹ WT/CTE/EDB/14/Add.1.

- Keywords (Mots clés): le mot clé en rapport avec l'environnement figurant dans la notification (voir l'annexe 1).
4. Trois catégories harmonisées ont également été créées pour faciliter la recherche:
- Type of environment-related objectives (Type d'objectifs environnementaux);
 - Type of measures (Type de mesures); et
 - Type of sectors (Type de secteurs).

B. Feuille de calcul "TPRs" (EPC)

5. Cette feuille de calcul donne les renseignements suivants:
- Type of TPR (Type d'EPC): les rapports d'EPC établis par le Secrétariat (S) ou par le Membre (M);
 - Document symbol (Cote du document): la cote du rapport d'EPC;
 - Document link (Lien vers le document): le lien Web vers le rapport d'EPC via le site Documents en ligne de l'OMC;
 - Document reference (Référence du document): la référence au numéro de paragraphe "§" dans le rapport d'EPC;
 - Member (Membre): le Membre faisant l'objet de l'EPC;
 - Region group (Groupe régional): la région du Membre;
 - Development status (Stade de développement): le stade de développement du Membre;
 - Year (Année): l'année de publication du rapport d'EPC;
 - Type of information (Type de renseignements): le type de renseignements concernant l'environnement qui figurent dans le rapport d'EPC (qu'il s'agisse du cadre de la politique commerciale; de la politique commerciale – analyse par mesure; ou de la politique commerciale – analyse par secteur);
 - Type of measures or sectors (Type de mesures ou secteurs): la mesure ou le secteur associé aux renseignements concernant l'environnement;
 - Relevant information (Renseignements pertinents): l'extrait de l'EPC dans lequel la mesure, la disposition ou le programme lié à l'environnement a été recensé; et
 - Keywords (Mots clés): le mot clé figurant dans le rapport d'EPC.

C. "Feuille de calcul "Summary" (Récapitulatif)

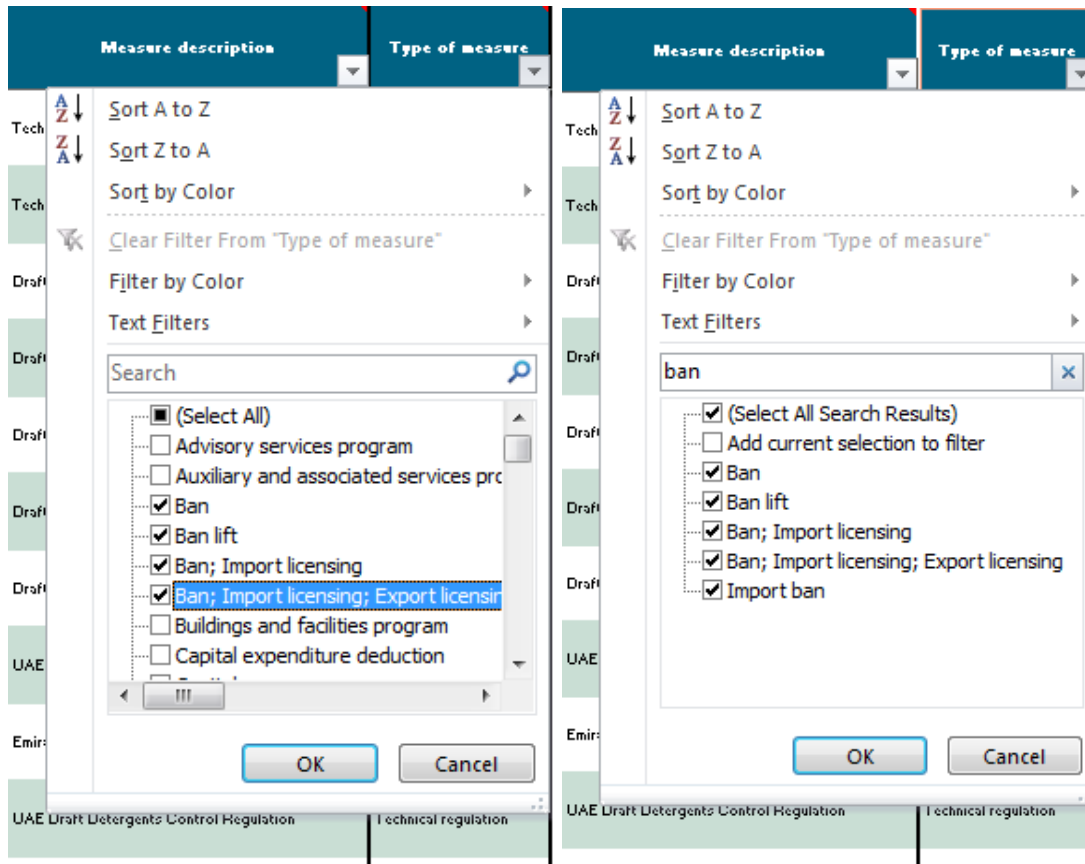
6. On trouve dans cette feuille de calcul des renseignements et graphiques prédéfinis sur les notifications en rapport avec l'environnement pour chaque Accord de l'OMC et mesure mentionnés dans le rapport d'EPC.

II – COMMENT UTILISER LA BDE ÉLECTRONIQUE?

7. Le classeur Excel permet d'effectuer des recherches incluant toutes les variables mentionnées ci-dessus en utilisant la fonction de filtre. En cliquant sur la flèche située en bas à droite de l'intitulé de la variable sélectionnée, les utilisateurs peuvent soit sélectionner

l'information sur une liste déroulante (voir l'image de gauche du graphique 1), soit saisir les renseignements pertinents (voir l'image de droite du graphique 1).

Graphique 1 – Fonction de recherche



8. Il est également possible d'effectuer une recherche en utilisant des critères multiples, par exemple pour rechercher toutes les notifications présentées par un pays ou une région donné/un groupe à tel ou tel stade de développement, avec un objectif environnemental ou un type de mesure spécifique.

9. À titre d'exemple, il est possible de retrouver toutes les notifications OTC qui contiennent des "règlements techniques ou spécifications" pour promouvoir les "économies d'énergie et l'efficacité énergétique" en procédant de la manière suivante:

- a. sélectionner la feuille de calcul "Notifications" (Notifications);
- b. sélectionner l'Accord OTC dans la colonne "Agreement" (Accord) en cliquant sur la flèche en bas à droite et en tapant "TBT" (OTC) dans la fenêtre de recherche;
- c. sélectionner le type de mesure dans la colonne "Harmonized types of measures" (Types de mesures harmonisés) en cliquant sur la flèche en bas à droite de l'intitulé et en tapant "technical regulation or specifications" (règlement technique ou spécifications) dans la fenêtre de recherche;
- d. sélectionner le type d'objectif dans la colonne "Harmonized types of environment-related objectives" (Types d'objectifs environnementaux harmonisés) en cliquant sur la flèche en bas à droite de l'intitulé et en tapant "energy conservation and efficiency" (économies d'énergie et efficacité énergétique) dans la fenêtre de recherche.

10. Une fois la recherche effectuée, pour revenir à la base de données générale, il est impératif de suivre l'ordre inverse de la sélection:

- a. cliquer sur la flèche en bas à droite de l'intitulé de la variable "Harmonized types of environment-related objectives" (Types d'objectifs environnementaux harmonisés) et sélectionner "Select All" (Tout sélectionner);
- b. cliquer sur la flèche en bas à droite de l'intitulé de la variable "Harmonized types of measures" (Types de mesures harmonisés) et sélectionner "Select All" (Tout sélectionner); et
- c. cliquer sur la flèche en bas à droite de l'intitulé de la variable "Agreement" (Accord) et sélectionner "Select All" (Tout sélectionner).

11. Une fois les données sélectionnées au moyen du filtre, l'utilisateur peut imprimer les résultats en cachant les variables qui ne l'intéressent pas (sélectionnez la colonne, faites un clic droit et sélectionnez l'option "hide" (cacher)). En outre, l'utilisateur peut choisir grâce à son pilote d'imprimante une taille d'impression permettant l'affichage de toutes les colonnes sélectionnées sur une seule page.

III – CATÉGORIES HARMONISÉES

Tableau 1 – Types d'objectifs environnementaux (25)

Boisement/reboisement
Réduction de la pollution atmosphérique
Énergies alternatives et renouvelables
Protection des animaux
Biodiversité et écosystèmes
Gestion des substances chimiques, toxiques et dangereuses
Atténuation et adaptation face au changement climatique
Économies d'énergie et efficacité énergétique
Promotion des biens et services environnementaux
Protection de l'environnement contre les parasites et les maladies
Consommation respectueuse de l'environnement
Protection générale de l'environnement
Mise en œuvre et respect des AEM
Conservation des ressources naturelles
Autres mesures d'atténuation des risques environnementaux
Protection de la couche d'ozone
Préservation des végétaux
Gestion et conservation des sols
Gestion durable de l'agriculture
Production durable et respectueuse de l'environnement
Gestion durable de la pêche (aquaculture)
Gestion durable des forêts
Gestion durable de l'industrie extractive
Gestion et recyclage des déchets
Gestion et préservation de l'eau

Table 2 – Types de mesures (31)

Mesure/enquête antidumping
Interdiction/prohibition
Procédures d'évaluation de la conformité
Mesure/enquête compensatoire
Dispositions environnementales dans les accords commerciaux
Licences d'exportation
Contingents d'exportation
Droits d'exportation
Dons et versements directs
Licences d'importation
Contingents d'importation
Droits d'importation
Soutien des revenus ou des prix
Mesures liées à la propriété intellectuelle
Taxes intérieures
Mesures d'investissement
Prêts et financement
Soutien non monétaire
Non spécifié
Autres prescriptions environnementales
Autres mesures
Autres mesures fondées sur les prix et le marché
Autres mesures de soutien
Marchés publics
Prescriptions en matière de quarantaine
Règlement touchant les mouvements ou le transit
Évaluation des risques
Mesure/enquête de sauvegarde
Prescriptions en matière de services
Avantages fiscaux
Règlement technique ou spécifications

Tableau 3 – Types de secteurs concernés par la mesure (11)

Agriculture
Tous les produits/activités économiques
Produits chimiques
Énergie
Pêche
Sylviculture
Industrie manufacturière
Industrie extractive
Non spécifié
Autre
Services